

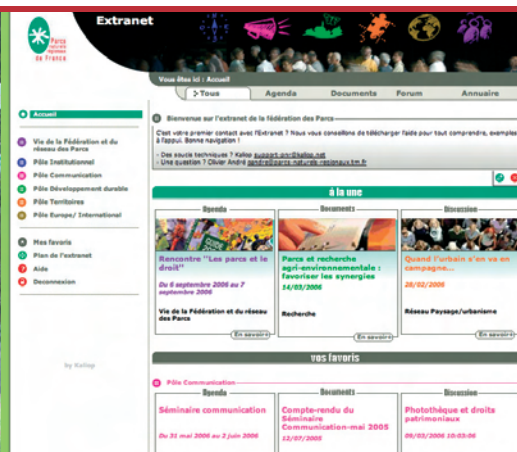


RAPPORT

D'ACTIVITÉS



2005





Rapport d'activités 2005





Ce rapport d'activité a été préparé au sein des cinq pôles par l'équipe de la Fédération.

Coordination : Gérard Moulinas, directeur.
Réalisation : Sylvie Gauchet, secrétaire générale
Mise en forme et couverture : Delphine Cressent

Photos : Projet de PNR Pyrénées Ariégeoises, H. Allali-Puz/FPNRF, C. Birard/FPNRF, O. Holm/FPNRF,
D.Cressent/FPNRF, O. André/FPNRF, E. Béchaux/FPNRF, S. Dhote.





TABLE DES MATIERES

| | | | |
|---|-----------|---|-----------|
| Table des matières | 3 | 4. Institutionnel | 29 |
| Préambule | 4 | 4.1. Le renforcement de la place des Parcs naturels régionaux dans la loi..... | 29 |
| 1. Activité statutaire et fonctionnement | 5 | 4.2. Les syndicats mixtes | 30 |
| 1.1. Les réunions statutaires..... | 5 | 4.3. Gestion des ressources humaines | 32 |
| 1.2. Représentation et lobbying | 6 | 5. Communication | 33 |
| 1.3. La capitalisation | 7 | 5.1. La communication institutionnelle | 33 |
| 1.4. Organisation interne | 7 | 5.2. Les relations presse..... | 33 |
| 2. Territoires | 9 | 5.3. Les Journées nationales 2005 dans l'Avesnois | 34 |
| 2.1. Accompagnement des chartes | 9 | 5.4. L'information du public..... | 35 |
| 2.2. Evaluation des chartes..... | 10 | 5.5. La politique éditoriale | 37 |
| 2.3. La charte dans les procédures de planification..... | 11 | 5.6. La communication interne au réseau..... | 38 |
| 2.4. Gouvernance du projet de territoire..... | 13 | 6. International | 40 |
| 2.5. Politiques éducatives..... | 13 | 6.1. L'appui aux Parcs pour une implication européenne et internationale..... | 40 |
| 2.6. Energie | 15 | 6.2. Le renforcement de l'interface entre les Parcs, les pouvoirs publics nationaux, et les autres partenaires de la coopération et des réseaux internationaux..... | 41 |
| 3. Développement durable | 17 | 6.3. La mise en œuvre et l'adaptation de démarches PNR à l'international..... | 42 |
| 3.1. La gestion des espaces naturels et de la biodiversité..... | 17 | Annexes | 44 |
| 3.2. Le pôle relais "zones humides intérieures" 19 | 19 | Publications 2005 | 44 |
| 3.3. L'agriculture durable | 19 | Etudes et enquêtes publiées en 2005 | 45 |
| 3.4. La forêt | 21 | | |
| 3.5. Le tourisme durable | 21 | | |
| 3.6. Les sports de nature..... | 22 | | |
| 3.8. La culture..... | 23 | | |
| 3.8. Parcs et entreprises..... | 24 | | |
| 3.9. La marque..... | 27 | | |





PREAMBULE

Les faits marquants de l'année 2005 :

- *Des restrictions budgétaires des crédits d'Etat diversement ressenties selon les régions et sensibles sur le fonctionnement. Un défaut de crédits sur opération quasi général.*
- *Les Journées nationales rassemblent 900 participants dans le parc de l'Avesnois sur le thème de l'Europe et accueillent le ministre de l'Ecologie et du Développement durable, madame Nelly Olin.*
- *Le collège des Régions de la Fédération s'élargit aux Régions Auvergne, Bourgogne, Franche Comté, Picardie et Rhône Alpes. Ce qui porte à 18 le nombre de Régions membres.*
- *La Fédération lance en janvier son site internet rénové, puis l'extranet en juin.*
- *La Fédération développe sa politique de « Rencontres » associant élus, directeurs, techniciens des Parcs, les régions et les partenaires :*
 - *« Recherche scientifique », dans le Pilat le 31 mars et le 1^{er} avril*
 - *« Sports de nature » dans les Grands Causses le 6 avril*
 - *« L'ingénierie territoriale » à Paris, le 10 mai*
 - *« Culture » dans les Vosges du Nord, le 4 mars*
 - *« Parcs agglomérations » en Brière, le 3 juin*
 - *« Parcs, CUMA et SCOP » dans le Perche, le 26 août*
 - *« Syndicats mixtes » dans le Morvan, le 7 septembre*
 - *« Parcs et APCA » en novembre*
 - *« Agriculture et énergie » à Paris, le 17 novembre*
- *Les Parcs naturels régionaux dans la loi de Développement des Territoires ruraux : prorogation possible jusqu'à 2 ans de la durée de validité de la charte pour circonstances « de droit ou de fait ».*
- *Le décret sur l'enquête publique est publié le 21 novembre 2005.*
- *Le rapport de la mission d'évaluation et de réflexion sur l'avenir des Parcs naturels régionaux est présenté fin juin 2005.*
- *La Fédération signe des conventions avec Réserves Naturelles de France, la Fédération française de cyclotourisme, la Fondation du patrimoine en partenariat avec la fondation Véolia.*

1. ACTIVITE STATUTAIRE ET FONCTIONNEMENT

1.1. Les réunions statutaires

La Fédération a connu une activité statutaire soutenue en 2005 avec une Assemblée générale le 20 avril, 3 Conseils d'administration le 22 février, le 29 juin, et le 6 octobre, et 4 réunions de Bureau, soit, en moyenne, une réunion statutaire tous les deux mois.

Outre le suivi statutaire de l'activité et du budget, les instances fédérales ont été saisies des difficultés rencontrées par les Parcs.

Au delà de ces difficultés, elles ont permis un débat d'orientation sur :

- les grands prédateurs
- l'agriculture durable
- les orientations stratégiques à 15 ans
- la réforme des politiques européennes
- le projet de loi sur les parcs nationaux

L'agenda des réunions statutaires

27 janvier : Bureau
22 février : Conseil d'administration
20 avril : Assemblée générale
11 mai : Bureau
29 juin : Conseil d'administration
21 septembre : Bureau
6 octobre : Conseil d'administration et Bureau
23 novembre : Bureau

▪ L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale du 20 avril fut l'occasion outre les questions statutaires, d'accueillir Michel Cadot, directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, et de prendre connaissance des dispositions prévues par le gouvernement sur les orientations agricoles, le développement rural et les fonds structurels.

▪ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises : Le 22 février, le 29 juin et le 6 octobre 2005.

Outre l'examen des comptes, du budget et du programme d'activité, le Conseil d'Administration a approuvé l'entrée de nouveaux membres.

Le collège des Régions s'est enrichi de 4 nouvelles Régions en 2005, portant à 18 le nombre de Régions membres. Il s'est prononcé sur le retrait de l'association « Villages Vacances Familles », et l'admission du « Comité français de MAB France ».

Les nouvelles Régions adhérentes en 2005 :

- Région Auvergne, délibération le 2/02/05, admission le 22/02/05
- Bourgogne, délibération le 17/06/05, admission le 6/10/05
- Franche Comté : délibération le 27/01/05, admission le 22/02/05
- Picardie : délibération le 30/09/05, admission le 6/10/05
- Rhône Alpes : délibération le 18/12/04, admission le 22/02/05

Le Conseil d'Administration du 6 octobre a réélu à l'unanimité pour trois ans (2005 - 2008) Jean-Louis Joseph, Président du Parc du Luberon, à la présidence de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Il a réinstallé le Bureau.

Il a également adopté le renouvellement des 8 commissions de la Fédération et a élu leurs présidents et leurs vice-présidents. Un appel à candidatures a été adressé à tous les membres de la Fédération afin de renouveler entièrement la composition des commissions et notamment les ouvrir davantage aux Régions, aux élus et au collège des partenaires.

Aménagement du territoire

Président : Roger GARDES (Volcans d'Auvergne)
Vice-Président : Patrice MARCHAND (Oise-Pays de France)

Marque

Présidente : Jacqueline ALQUIER (Haut-Languedoc)
Vice-Président : Serge JUSKIEWENSKI (Causse du Quercy)

Ressources humaines et syndicats mixtes

Président : Hubert SAINT (Boucles de la Seine Normande)
Vice-président : Dominique LEVEQUE (Montagne de Reims)



International

Président : Yves DAUGE (Loire-Anjou-Touraine)

Vice-Président : Jean-Luc CHIAPINI (Corse)

Développement économique

Président : Jean-Gabriel NAST (Haut-Jura)

Vice-Président : Jean-Jacques BOUSSAINGAULT (Gâtinais Français)

Protection de la nature et gestion des espaces

Présidente : Eliane GIRAUD (Chartreuse)

Vice-Présidente : Lise N'GUELA (Martinique)

Vie des territoires

Président : Michel MOYRAND (Périgord-Limousin)

Vice-Président : Charles MOREAU (Brière)

Communication

Président : Jean WESTPHAL (Vosges du Nord)

Vice-Président : Guy POUPART (Haute Vallée de Chevreuse)

Le Conseil d'Administration du 22 février a travaillé sur une première écriture de synthèse du cadre stratégique à 15 ans, et a assisté le 29 juin, à la présentation du rapport de la mission d'évaluation et de réflexion sur l'avenir des parcs naturels régionaux.

Il a examiné une modification des statuts afin d'y inscrire la gestion de la marque Parc.

▪ **Le Bureau**

Le Bureau a travaillé sur différents documents de positionnement et d'orientation de la politique des Parcs :

- le cadre stratégique de la Fédération à 15 ans
- la gestion des grands prédateurs
- l'agriculture durable

Il a pris position sur les orientations des politiques européennes et nationales :

- le plan stratégique national du Feader
- la réforme des politiques européennes
- le projet de loi relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins
- le manifeste pour le paysage élaboré par la FNSAFER.

Il a émis un avis sur les projets de Parcs à l'étude et les chartes en révision.

Enfin, il a validé les partenariats avec Véolia, l'Union nationale de la Pêche, les Réserves naturelles de France, la Mission opérationnelle transfrontalière.

Le Bureau et le Conseil d'Administration se sont inquiétés de la baisse importante du budget de l'Ecologie et du développement durable, et par voie de conséquence, des moyens impartis à l'ensemble des dispositifs de protection et de gestion des milieux naturels : Parcs naturels régionaux, Natura 2000, Réserves naturelles.

1.2. Représentation et lobbying

▪ **Respect des chartes**

La Fédération s'est mobilisée par des motions et des contacts étroits avec le cabinet et les services du Ministère de l'Ecologie et du développement durable pour le respect des chartes et notamment sur les difficultés suivantes :

- La ligne TGV en Montagne de Reims
- La ligne THT dans le Verdon
- Une porcherie industrielle dans les Volcans d'Auvergne
- le tracé de l'A12 dans la Haute Vallée de Chevreuse

▪ **Instances consultatives nationales**

La Fédération a assuré une représentation institutionnelle dans les différentes instances consultatives suivantes :

- **Conseil national des activités physiques et sportives** : Hubert Saint
- **Commission nationale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature** : Hubert Saint
- **Conseil national du tourisme** : Jean-Luc Chiappini
- **Conférence permanente du tourisme rural** : Jean-Luc Chiappini
- **Conseil Supérieur de la forêt** : Jean Westphal
- **Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage** : Jean-Jacques Boussaingault
- **Comité national de suivi Natura 2000** : Eliane Giraud
- **Conseil national de la protection de la nature** : Jean-Louis Joseph et Paul Raoult
- **Conseil national de l'aménagement du territoire** : Jean-Louis Joseph

▪ **Projets de loi**

Plusieurs projets de lois ont été discutés par les parlementaires. La Fédération est intervenue sur les projets suivants :

- projet de loi de finance : courrier au ministre sur la régression du budget de l'Ecologie et du développement durable





- projet de loi de développement des territoires ruraux : dispositions sur les zones humides et possibilité de prorogation de la durée de classement des PNR.

- projet de loi sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins : motion et propositions d'amendements (cf. § 4.1. Institutionnel).

▪ **Echanges avec les associations d'élus**

A l'occasion de la mission d'évaluation et de réflexion sur les Parcs naturels régionaux, et de la rencontre annuelle des Régions aux Journées nationales, des contacts nouveaux ont été établis avec l'association des Régions de France (ARF). Ils se sont traduits par des réunions et relations de travail sur les actions de coopération décentralisée.

La Fédération a participé en novembre 2005 au congrès des maires dans le cadre des actions partenariales avec DEXIA et la Fondation Veolia.

▪ **Au niveau européen**

Le travail sur les réformes européennes a été central en 2005. Il s'est appuyé sur le groupe de travail Europe sous la présidence de Françoise Grossetête, député européen et vice-présidente de la Fédération. Ainsi, dans le prolongement des travaux de 2004. L'équipe de la Fédération, de façon transversale, s'est fortement mobilisée sur la préparation des réformes européennes 2007-2013 (cf. § 6.1. International).

La tenue des Journées nationale sur « Europe et territoires ruraux » a permis d'activer de nombreux contacts.

▪ **Rencontres de terrain**

Le Président et le Directeur de la Fédération ont rencontré directement 14 Parcs, au cours de l'année, à l'occasion de différentes manifestations, afin de les soutenir dans leur dynamique.

1.3. La capitalisation

▪ **Le centre de ressources**

La capitalisation des connaissances est le résultat d'une volonté stratégique de travail collectif, transversal, permanent. La Fédération a donc lancé depuis 2004 un projet de centre de

ressources, outil informatisé de capitalisation d'expériences et de savoir faire, mais aussi de transfert, de partage d'informations et de connaissances. Ce système qui sera accessible via l'internet et l'extranet de la Fédération sera complètement intégré au processus d'animation assuré par l'équipe de la Fédération.

Une étude de faisabilité a été menée en 2005. A l'issue de cette analyse, la Fédération a passé commande au cabinet MONDECA pour définir un prototype. Cette phase consiste en la mise en place d'un prototype opérationnel testé sur trois thèmes : la gestion de la Marque Parc, les pratiques durables de l'agriculture liées à la Marque et des données territoriales descriptives types.

Ce travail est piloté par le pôle Développement durable.

1.4. Organisation interne

Chaque année, la Fédération a le souci d'améliorer les conditions de travail et d'accueil au sein de ses locaux 9 rue Christiani à Paris.

En 2005, cette amélioration s'est traduite par :

- la création de 3 bureaux isolés par des cloisons sur le plateau 1, permettant des conditions de travail plus silencieuses.

- l'installation du pôle Institutionnel sur le plateau 3

- l'agrandissement de la cuisine.

Ces aménagements seront poursuivis en 2006.

▪ **Organisation en pôle**

Le pôle « Territoires » regroupe les activités de la Fédération qui concernent le fondement de la politique des parcs : leurs bases juridiques et leur évolution, l'articulation avec les autres projets de territoires, les procédures transversales d'aménagement et d'animation, les dispositifs de gouvernance et d'évaluation. Il intègre les aspects éducatifs et culturels de l'action des Parcs. *Coordination : Catherine Jenkins.*

Le pôle « Développement durable » accompagne les positionnements et les actions des Parcs dans les domaines de la gestion de l'espace et des milieux naturels, du développement local, de l'énergie, du tourisme. L'activité de ce pôle permet d'articuler entre eux





ces axes développés au sein de la Fédération et des parcs. Il met en oeuvre les partenariats de la Fédération avec divers ministères.
Coordination : Dominique Dolisy Bonnetaud

Le pôle « Institutionnel » permet à la Fédération d'accompagner les préoccupations des parcs pour la gestion des ressources humaines et des syndicats mixtes : budgets, appui juridique, métiers, statuts...
Coordination : Sylvie Gauchet

Le pôle « Communication » assure la mise en place de la charte de communication de la Fédération et des parcs, valorise et transfère l'expérience des parcs, informe le public et accompagne le réseau des parcs dans ses actions et ses politiques de communication.
Coordination : Gérard Moulinas.

Le pôle « International » développe des opérations d'animation et de capitalisation des démarches engagées par les Parcs auprès de partenaires internationaux et assure la coordination d'actions de coopération.
Coordination : Gérard Moulinas.

▪ Vie de l'équipe

L'équipe permanente était composée au 31 décembre 2005 de 24 personnes, dont trois personnes mises à disposition par le ministère de l'Agriculture et 1 personne mise à disposition par le CNFPT.

L'équipe permanente a été renforcée par deux chargés de mission sous CDD pour l'animation des missions « tourisme et valorisation du patrimoine » et « création d'activités ». Elle a été renforcée ponctuellement sur la culture, la portée juridique des chartes, les contrats de plans, les descripteurs...



2. TERRITOIRES

Le pôle "Territoires" regroupe les activités de la Fédération qui concernent le fondement de la politique des Parcs :

- L'élaboration ou la révision de leurs chartes et les méthodes d'évaluation.
- L'articulation du projet porté par un Parc avec les autres projets territoriaux (intercommunaux, de Pays ou d'Agglomération) et sa prise en compte dans les procédures territoriales de planification ou de contractualisation.
- La capacité du Parc à faire vivre son projet, que ce soit à travers « la gouvernance » du syndicat mixte et de ses instances consultatives, ou par le développement de pratiques participatives dans le cadre de ses politiques éducatives et culturelles.

Le suivi des chartes est assuré sur le plan technique, et sur le plan institutionnel par le Bureau.

Les thèmes de travail qui concernent l'évaluation, les politiques territoriales et leur articulation, l'intégration des politiques paysagères dans les outils de planification, sont suivies par la Commission « **Aménagement du territoire** » qui s'est réunie le 23 novembre (23 participants).

Les travaux concernant la démocratie participative, les politiques éducatives et culturelles des Parcs sont du ressort de la Commission "**Vie des Territoires**".

2.1. Accompagnement des chartes

▪ **Accompagnement des nouvelles chartes**

La création de nouveaux Parcs et le suivi des révisions des chartes ont été réalisés à la fois : sur le plan technique, à travers les procédures d'avis prévues par le décret du 1^{er} septembre 1994 et la circulaire du 5 mai 1995, et par la représentation de la Fédération au sein du Conseil national de la protection de la nature.

En parallèle, la Fédération est intervenue, à un niveau plus politique, pour venir en appui à la prorogation de la durée de validité des chartes.

En effets, les retard pris dans le lancement des révisions, suite au renouvellement des exécutifs régionaux, et du décret fixant les modalités de l'enquête publique, ne permettaient pas aux Parcs de terminer la procédure dans les délais initiaux.

Evolution du calendrier des révisions

- *Verdon* : charte prorogée du 3 mars 2005 au 3 mars 2006, en application directe de l'article 22 de la Loi relative au Développement des territoires ruraux du 22 février 2005.
 - *Chartreuse* : charte prorogée du 6 mai 2005 au 7 mai 2007, par décret du 29 avril 2005.
 - *Grands Causses* : charte prorogée du 6 mai 2005 au 6 mai 2007, par décret du 29 avril 2005
 - *Vexin français* : charte prorogée du 9 mai 2005 au 8 mai 2007, par décret du 29 avril 2005.
 - *Massif des Bauges* : charte prorogée du 7 décembre 2005 au 7 décembre 2007, par décret du 27 octobre 2005.
- Autres procédures de prorogation en cours d'instruction : Normandie-Maine, Loire-Anjou-Touraine,

Par ailleurs, un appui technique a été apporté aux élus du Parc des Pyrénées catalanes et aux services de la Région Languedoc-Roussillon pour la mise en place du syndicat mixte de gestion dont l'assemblée constitutive a été tenue le 31 mai 2005.

▪ **Révision des chartes**

Parc du Verdon : Suite à la visite du rapporteur, le 8 décembre 2004, les recommandations de la Fédération ont été validées par le Bureau du 27 janvier 2005 pour un avis intermédiaire à l'occasion de la Commission « Parcs » du CNPN du 6 juin 2005.

Parc du Massif des Bauges : La visite du rapporteur de la Fédération a été organisée le 3 mai 2005, et le Bureau s'est prononcé en avis intermédiaire, le 11 mai 2005, en prévision d'un examen en CNPN. L'avis du CNPN est intervenu en Commission « Parcs » du 26 septembre 2005.

Parc de Guyane : La Fédération a suivi techniquement l'élaboration de l'avant-projet de charte révisée. Celui-ci a fait l'objet d'un avis intermédiaire de la Fédération en Bureau du 23 novembre, dans la perspective de l'examen en Commission Parcs le 12 décembre 2005. Devant les difficultés rencontrées avec la commune de Régina, commune majeure du secteur Est du Parc, le Bureau a proposé que le rapporteur intervienne localement en appui lors de la période de consultation.



Parc du Morvan : La Fédération a suivi techniquement la mission d'évaluation et participé au Comité syndical de restitution et de réflexion sur l'évolution du Parc, le 21 mars 2005. Elle a appuyé la mise en forme de l'avant-projet de charte, notamment lors d'une réunion technique, le 16 novembre 2005. La visite du rapporteur a eu lieu le 12 janvier 2006 en vue d'un avis intermédiaire du Bureau, le 18 janvier.

Parc de la Forêt d'Orient : Le bilan et de diagnostic territorial ont été transmis à la Fédération en juillet 2005, et les éléments constitutifs de l'avant-projet de Charte, lui arrivent progressivement, depuis fin novembre 2005. Un rapporteur ayant été nommé par le Bureau, une visite pour avis intermédiaire pourrait être organisée au 1^{er} trimestre 2006.

Parc du Vexin français : Une visite du rapporteur a été organisée en amont de l'élaboration de l'avant-projet de charte, le 8 février 2005, pour discuter avec les élus du Parc de l'évolution de la charte.

Parc d'Armorique : La Fédération a apporté un appui technique par des séances de travail avec l'équipe du Parc, puis avec les élus intercommunaux et du Comité de pilotage. En appui à une meilleure articulation avec les structures intercommunales et les Pays, un travail spécifique a été engagé dans le cadre de la collaboration avec Mairie-Conseils, restitué les 15 et 16 décembre 2005.

▪ Projets de Parcs

Alpilles : L'avis intermédiaire de la Fédération a été émis par le Bureau du 27 janvier 2005. Le décret permettant aux Régions de lancer l'enquête publique ayant été publié seulement fin novembre 2005, l'enquête publique a été engagée le 20 décembre 2005.

Ardennes : Un premier document d'orientation de charte a été transmis en septembre 2005, et les recommandations techniques de la Fédération ont été transmises à la DIREN et au projet de Parc, pour aider à approfondir la réflexion.

Ariège : Une visite technique de terrain a été organisée les 29 et 30 mars 2005, et des conseils ont été apportées sur les statuts et la constitution du syndicat mixte d'étude. Un rapporteur a été désigné par le Bureau

Projet Ariège :



Baronnies : L'appui technique a porté sur la question du périmètre et l'organisation du syndicat mixte d'étude. Un rapporteur a été désigné par le Bureau.

Golfe du Morbihan : Aucun avant-projet de charte n'a été transmis, le projet de Parc se fixant comme échéance le printemps 2006. La question de l'intégration de la ville de Vannes est en négociation.

Marais Poitevin : L'appui technique s'est concrétisé par une visite du territoire pressenti, les 4 et 5 octobre 2005 et par une réunion de travail technique. L'avant-projet de charte finalisé est parvenu à la Fédération après la réunion de Bureau de novembre, la visite du rapporteur a été programmée les 10 et 11 janvier 2006 en vue d'un avis intermédiaire du Bureau le 18 janvier. Toutes fois, les recommandations de la Fédération ont été exprimées à la Commission « Parcs » du CNPN du 12 décembre 2005.

2.2. Evaluation des chartes

La Fédération a poursuivi son travail pour améliorer et diffuser la méthode d'évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte et a impulsé la réflexion sur le suivi et l'évaluation des territoires. Le réseau 'Evaluation', mis en place en 2003, regroupe 41 Parcs.

▪ Appui-conseil

Plusieurs Parcs ont consulté la Fédération pour avoir des exemples voire un soutien dans la réalisation de leur cahier des charges pour l'évaluation de leur charte ou pour savoir comment mieux intégrer l'évaluation dans leur charte (Forêt d'Orient, Montagne de Reims, Guyane, Morvan, Normandie-Maine, Luberon, Haut-Languedoc, Ballons des Vosges...). Certains Parcs ont également sollicité la Fédération pour avis sur la conception de leurs fiches projets et/ou arbres d'objectifs



(Armorique, Volcans d'Auvergne, ...) ou sur leur évaluation à mi-chartre (Périgord Limousin).

▪ Formations

La Fédération a organisé quatre formations pour les Parcs des Boucles de la Seine Normande (25 et 26 mars), du Vexin Français (12 et 13 mai), de Camargue (13 et 14 octobre) et des Causses du Quercy (17 et 18 novembre). Ces formations ont permis aux directeurs et aux équipes Parcs de mieux appréhender les concepts de l'évaluation et la méthode d'évaluation en continu proposée pour le réseau.

La réalisation d'exercices pratiques appliqués au Parc, aident ce dernier à définir les projets à évaluer, à créer ses outils de suivi et les indicateurs y afférents.

▪ Outils méthodologiques

Le poster vade mecum retraçant les grandes lignes de la méthode évaluative d'une charte de son élaboration à sa révision, a été finalisé et diffusé, puis mis en ligne sur l'extranet. Le Cdrom illustrant certains aspects du poster ainsi qu'un guide seront édités début 2006.

Une plaquette de sensibilisation à l'évaluation à destination des élus et partenaires a été réalisée avec l'appui du groupe de travail « *methodologie* ».

Un cahier d'appel d'offre pour la mise en place d'un logiciel d'évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte selon la méthode préconisée par la Fédération, a été réalisé par le groupe de travail « *outils informatiques* ». Il précise les grandes lignes nécessaires à la mise en place d'un tel outil et complète le travail réalisé précédemment.

Une extension du site extranet de la Fédération a été réalisée pour la mise en ligne et la consultation de fiches décrivant les expériences des Parcs en termes d'évaluation et d'observatoires.

▪ Descripteurs des territoires

Une base de travail pour une liste de descripteurs communs territoriaux a été élaborée à partir notamment des travaux réalisés par l'ancien réseau SIG-NOE, des descripteurs présents dans les diagnostics de territoires et les expertises de l'équipe technique de la Fédération. Ce travail devra être affiné en fonction des possibilités de mobilisation des données.

La Fédération a suivi les travaux de l'association RESPECT pour le Parc des Landes de Gascogne. Un travail de relecture de la charte a été réalisé ainsi qu'une amorce de réflexion sur des indicateurs.

La Fédération et le Parc des Landes de Gascogne ont également présenté leurs expériences en terme d'évaluation lors du colloque « Pratiques d'évaluation dans les collectivités territoriales, un pas vers le développement durable », au cours d'un atelier « Préservation des milieux, amélioration de l'attractivité des territoires, affirmation des identités – Territoires ruraux », présidé par Hubert Saint, Président du Parc Naturel de Boucles de la Seine Normande, les 27 et 28 janvier à la Rochelle.

▪ SIG

Deux rencontres SIG ont été organisées : la première en partenariat avec l'ATEN les 8 et 9 juin dans le Parc Oise Pays de France, portant sur le thème des observatoires, la seconde « Patrimoine bâti et SIG » regroupant les chargés de mission des deux thématiques, le 2 décembre à Paris, en partenariat avec le Parc des Boucles de la Seine Normande.

▪ Contribution au centre de ressources

Un travail spécifique a été engagé avec l'ensemble de l'équipe de la Fédération pour proposer une première trame de descripteurs du réseau des parcs. Ce travail sera affiné et validé en 2006 avec l'appui du groupe SIG, pour être intégré au centre de ressources.

2.3. La charte dans les procédures de planification

▪ Les nouvelles formes de lien urbain-rural

La Fédération a édité et diffusé les actes de la première rencontre entre Parcs et Communautés d'agglomérations organisée le 5 novembre 2004 dans le Parc Scarpe Escaut.





Toujours dans l'esprit de mieux gérer la superposition avec les communautés d'agglomération, une rencontre sur le thème des nouvelles formes de lien urbain-rural a été organisée le 3 juin dans la parc de Brière. Elle a élargi la problématique à l'ensemble des territoires de projet dont les pays, et a accueilli une centaine de participants. Ces événements ont permis de stimuler des rapprochements thématiques : tourisme de proximité, culture, SCOT.

▪ **Les relations Parcs/EPCI/Pays**

La réflexion sur l'articulation entre les Parcs et les intercommunalités de projet s'est poursuivie dans un esprit d'animation et d'appui au développement de pratiques de collaboration. Dans cette optique, la Fédération a animé un atelier lors des Assises nationales des Pays, organisées à Caen les 31 juin et 1^{er} juillet 2005.

Deux missions d'appui-conseil ont été engagées au bénéfice du Parc de Lorraine (en septembre) en partenariat avec Mairie-conseils, et du Parc d'Armorique (en octobre) avec un consultant et l'équipe de la Fédération.

La formation action engagée par les Parcs du Grand-Ouest (Loire-Anjou-Touraine, Marais du Cotentin et du Bessin, Perche, Boucles de la Seine normande) sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale a été valorisée par l'édition d'un cahier « Expérimenter pour agir » diffusé en septembre. Cette démarche se poursuivra par l'animation de rencontres entre les élus, avec l'appui de Mairie-conseils. Une première réunion de lancement a été organisée à Paris le 24 novembre.

La commission « Aménagement du territoire » du 23 novembre a souhaité que le thème de l'articulation inter-territoires fasse l'objet d'une valorisation au travers d'un texte de positionnement stratégique du réseau.

▪ **Le schéma de cohérence territoriale**

L'étude menée de décembre 2004 à février 2005 auprès de 43 Parcs a donné lieu à un guide technique qui présente les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), analyse la relation de compatibilité avec les chartes de Parcs et établit un diagnostic des relations Parcs-SCOT en fonction des types de territoires communs et du degré de collaboration.

Le SCOT au service du projet de Parc

Avec 87 SCOT en projets ou arrêtés, recensés sur 37 Parcs naturels régionaux (une commune sur deux est concernée), les enjeux sont considérables pour les Parcs. En insérant le développement durable au cœur des SCOT, en donnant une portée supérieure à la charte, le législateur donne toute latitude aux Parcs pour s'approprier l'outil. Cependant, les relations Parcs/SCOT varient selon le type de territoire en commun.

La collaboration la plus adéquate consiste à accompagner en amont les procédures et à soutenir l'initiative avec des outils de référence (plan de paysages, atlas communaux...). Dans tous les cas, les Parcs doivent dépasser la simple notion d'avis pour faire du SCOT un outil d'aménagement au service de leurs projets.

▪ **Paysage et urbanisme**

Après une large diffusion des réflexions sur les nouvelles formes urbaines (journée du 9 décembre 2004), la Fédération a organisé deux temps d'échanges sur la problématique « maîtrise de l'espace ».

- Le séminaire des 16 et 17 mai, dans le Parc des Ballons des Vosges, a réuni une vingtaine de Parcs, des CAUE et agences d'urbanisme, sur le thème de « l'urbanisme durable » et la volonté du réseau de lutter contre l'étalement urbain, et le risque de l'urbanisation « par défaut ». Il a donné lieu à un compte-rendu diffusé aux parcs et accessible sur extranet.

- Le 9 décembre 2005, une réunion sur « Paysage et urbanisme, éléments d'une évolution durable » a réuni trente Parcs à Paris. Le ministère de l'Ecologie a présenté les conclusions de l'étude qu'il a mené sur l'appropriation par les Parcs de la loi paysage. Cette journée a permis d'amorcer une discussion sur les objectifs à se fixer à moyen terme sur le thème de la maîtrise de l'espace. Un compte-rendu de l'échange sera disponible en janvier 2006.

▪ **Le volet territorial du contrat de plan Etat – Région**

La Fédération a réalisé une étude afin d'estimer la plus-value liée à la contractualisation au sein du volet territorial des contrats de plan Etat – Région (CPER) en matière de développement durable des territoires.

Sur les 34 Parcs naturels régionaux ayant contractualisés à ce jour, quatre Parcs ont été retenus pour l'analyse en raison de leur expérience positive et de leur recul sur le sujet : le Gâtinais Français, Scarpe Escaut, Verdon et Causses du Quercy. Chaque cas a fait l'objet





d'une analyse identique : type de contrat (partenaires, crédits engagés, thématiques contractualisées, lien avec la charte et avec les programmes européens), modalités d'élaboration et de suivi, effets de la contractualisation.

Ce travail alimente l'argumentaire du réseau des Parcs pour le maintien du volet territorial et sa nécessaire synergie avec l'axe 4 du FEADER.

Le rapport d'étude disponible sur l'extranet intègre les éléments portant sur l'avenir des CPER à l'attention du Premier ministre.

▪ LEADER +

La Fédération a enquêté sur les « plus » du programme LEADER dans la mise en œuvre du projet de territoire des Parcs.

Le recensement des actions et stratégies menées au plan local et de toutes les expérimentations du LEADER dans les Parcs a permis d'analyser les différents types de portage, les choix et la pertinence des thèmes fédérateurs. Un travail spécifique sur l'implication des Parcs dans le volet 2 (coopération inter territoriale et transnationale) a été conduit (cf. § 6.2. International).

Ce travail a donné lieu un rapport qui a été diffusé au réseau et aux partenaires, et a servi d'appui dans le cadre des réflexions et des échanges portant sur le prochain Feader.

Par ailleurs, la Fédération a participé aux comités nationaux LEADER +, et est intervenue aux journées des GAL de Forcalquier, organisées par l'UNA en septembre.

▪ RIA DOM

La Fédération a apporté un appui technique aux échanges et aux réflexions du Réseau Inter régional d'Animation DOM, animé par la communauté de communes Nord-Grande-Terre en 2005, notamment lors des travaux qui se sont déroulés en mars à Paris.

2.4. Gouvernance du projet de territoire

▪ Le fonctionnement participatif

La fédération a préparé les actes des 1ères rencontres organisées par la Fédération en 2004 sur la « Gouvernance et le fonctionnement

participatif des Parcs » pour cerner les modes de gouvernance, identifier les pratiques de démocratie participative et les dispositifs consultatifs au sein des organismes de gestion des Parcs (à paraître).

Une quatrième étude de terrain sur le fonctionnement participatif des Parcs a été réalisée les 18 et 19 octobre, en partenariat avec Mairie-conseils dans le Parc de Millevaches en Limousin. Elle se rajoute aux trois études déjà existantes (Ballons des Vosges, Brenne, Monts d'Ardèche).

Ces analyses ont été complétées par un inventaire argumenté des « Instances participatives des Parcs » finalisé début 2006. L'étude concernant la « Mobilisation des délégués communaux et intercommunaux » à partir de 4 Parcs pilotes (Luberon, Chartreuse, Ballons des Vosges et Périgord-Limousin) a spécialement été éditée.

▪ Enquête publique

De nombreux Parcs sont en cours de révision de leur charte et la préparation en amont de l'enquête publique est un enjeu fondamental. La Fédération a commencé à collecter les méthodes relatives à cette phase de participation afin d'en tirer des enseignements et de mutualiser les expériences pertinentes.

▪ Le volet social du développement durable

Les Journées nationales des Parcs ont été l'occasion d'aborder le volet social du développement durable : comment les Parcs peuvent l'investir en passant de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire ? Une nouvelle thématique que la Fédération souhaite approfondir en 2006.

2.5. Politiques éducatives

Dans l'objectif d'appuyer la mise en place de « projets éducatifs de territoire » dans les Parcs, de mutualiser les pratiques innovantes et de renforcement des relations avec les établissements scolaires et les autres partenaires, la Fédération des Parcs a mis en œuvre les actions suivantes :





▪ **Formation du réseau de chargés de mission éducation**

La Fédération a organisé en collaboration avec l'ATEN, les 15-16 février 2005 dans le Parc de Brière, 2 journées d'appui en complément du stage de formation « Stratégie pour l'éducation au territoire et indicateurs d'évaluation » de 2003. Une vingtaine de chargés de mission et d'animateurs de 13 Parcs ont participé à cette formation/action.

▪ **Animation du réseau « Education au territoire pour un développement durable »**

A l'occasion de la formation de février, un groupe a travaillé sur la réactualisation du texte d'orientation sur la mission éducative des Parcs, la préparation du projet de partenariat avec l'Enseignement agricole, la poursuite du guide pour les enseignants des collèges et pour préparer le forum Planet'ère 3.

Le séminaire annuel du réseau a été organisé avec le Parc de Lorraine, les 23 et 24 juin 2005, rassemblant 24 participants de 15 Parcs. Ce séminaire avait pour objectifs d'identifier les expériences innovantes et les retombées de la généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable, d'approfondir les thèmes techniques ébauchés en 2004, de repositionner les textes de fonds concernant le marquage des prestations éducatives au regard de la nouvelle réglementation et de coordonner l'édition d'un « Journal des Enfants » sur les Parcs naturels régionaux.

▪ **Guides pour les enseignants et autres publications**

La Fédération a engagé la réécriture d'un guide à partir de la capitalisation des expériences avec les collèges et la nouvelle circulaire du 16 juillet 2004 de l'Education nationale. Ce guide sera mis à disposition des enseignants des collèges pour la construction de leurs projets pédagogiques en éducation à l'environnement et au développement durable. Il présentera aussi les différentes possibilités de partenariat à mettre en place avec un Parc. Un groupe de travail s'est réuni à Paris, le 3 août, pour repérer les actions éducatives dans le guide pour les collèges. L'édition est prévue pour 2006.

Le guide « *A l'école du Parc* » a été réactualisé en partenariat avec le Parc des Caps et Marais d'Opale. Il présente des projets éducatifs entre

les classes des écoles primaires et les Parcs (à paraître).

La note stratégique sur la démarche éducative des Parcs a été validée par la commission « Vie des territoires ». Elle sera diffusée sous forme d'une plaquette (à paraître).

La Fédération a profité d'une proposition du « Journal des Enfants » pour mettre en avant les missions et les actions des Parcs. Ce journal s'adresse aux enfants de 8 à 14 ans, et a un impact important au niveau national auprès des enseignants, des enfants et des parents. Ce numéro spécial de 12 pages est sorti au mois d'août.

▪ **Marque et prestations pédagogiques**

Les documents de cadrage existants pour le marquage des prestations pédagogiques (charte-type et référentiel-type) ont été redéfinis dans l'objectif de respecter le nouveau positionnement de la marque Parc et de rendre plus lisibles et plus pédagogiques les critères d'attribution pour les prestataires et les partenaires de l'Education nationale. Ces documents sont passés en « Commission Marque » de la Fédération du 29 juin.

▪ **Participation d'une délégation Parcs à Planet'ère 3**



Une délégation composée des Parcs du Périgord-Limousin, du Vercors, du Luberon, des Vosges du Nord, et des Landes de Gascogne a permis de valoriser l'action éducative des parcs à l'international dans le cadre du troisième forum Planet'ère qui s'est tenu au Burkina Faso du 18 au 26 juillet dernier sur la thématique : *Enjeux, mécanismes et stratégies d'éducation à l'environnement pour un monde responsable, équitable*. Ce forum a rassemblé 38 pays francophones et 4000 participants. Un rapport





de la mission a été présenté en Bureau et donnera lieu à une édition prévue pour mars 2006. La Fédération y a participé. Ce forum a voulu attirer l'attention sur la nécessité d'éduquer et de sensibiliser toutes les composantes de la société afin d'éviter le pire, surtout en Afrique de l'Ouest, l'une des régions du monde les plus affectées par les changements écologiques en cours.

La préparation de ce forum a permis un travail concerté entre la Fédération, l'UNCPIE et le CFEEDD.

2.6. Energie

▪ Impulsion de démarches énergie

Le partenariat avec l'ADEME engagé depuis 5 ans, s'est traduit par une nette implication des Parcs sur le thème de l'énergie : 16 Parcs bénéficient du dispositif ATEnEE et près d'une trentaine de parcs s'est mobilisée à titres divers dans les actions mises en place par la Fédération en 2005. Les thématiques affichées vont de la politique énergétique territoriale à haute qualité environnementale en passant par la gestion des déchets et déplacements.

La Caisse des Dépôts et Consignations a également apporté son soutien à des projets d'investissement énergétiques. Le partenariat avec la FNCUMA a été l'occasion de valoriser l'expérience des Parcs du Morvan et du Perche, dans un atelier consacré à l'énergie lors du salon SAFIR en août 2005.

L'appui au réseau s'est également traduit par la diffusion de documents «source» : contrat ATEnEE type, cahier des charges de diagnostic, etc...

▪ Etude sur « l'animation Energie et environnement »

Trois dispositifs territoriaux ont été analysés : un contrat d'animation pré ATEnEE (Luberon), un contrat ATEnEE sur une thématique autre que l'énergie (Landes de Gascogne), et un contrat spécifique (Morvan).

Cette étude a permis de confirmer la nécessité d'une période de transition entre la sortie des trois années d'animation cofinancées avec l'ADEME et la Région afin de permettre l'identification et la mobilisation de nouveaux partenaires.

▪ Les rencontres Energie et territoire



Trois formations étaient prévues en 2005 : deux ont été réalisées, la troisième sur le thème « diagnostics énergétiques territoriaux » a été reportée début 2006.

La rencontre sur la planification des projets éoliens a eu lieu, avec l'appui du Parc de Narbonnaise en Méditerranée, du 15 au 17 juin à Narbonne. Elle a réuni onze Parcs et leurs partenaires et clôturait un cycle de trois rencontres consacrées à ce thème. Le ministère de la Culture s'est impliqué en mobilisant les Services départementaux de l'Architecture et du Paysage et en exposant le positionnement du Ministère sur ce sujet et la méthodologie utilisée par les Architectes des bâtiments de France pour évaluer les projets éoliens.

La rencontre Energie Agriculture a également mobilisé de nombreux partenaires du monde agricole et des élus (cf. § 3.3. Développement durable).

▪ Les éditions

Le Lien « Energie et Territoire » a maintenu son rythme de publication bi-annuel. En mars, le numéro 4 était consacré au management environnemental et la lettre n°5 lancée en décembre se consacre à la thématique « Energie et Agriculture ».

Le troisième cahier de la collection « Energie et Territoire » lancé en 2004 dans la collection « Expérimenter pour agir », a dû intégrer l'évolution progressive du cadre réglementaire et a été finalisé fin 2005 pour une diffusion en mars 2006. Il s'appuie sur quatre expériences Parcs illustrant chacune une approche en termes d'outils.





▪ **Etude sur la relation Parcs et Syndicats d'énergie**

Lancée en 2004, cette étude qui associe la Fédération, l'ADEME et La CDC sera terminée mi janvier 2006. Deux comités de pilotage se sont réunis en amont dans le Parc du Morvan pour la restitution des monographies en septembre 2005 et pour validation finale le 18 janvier à Lyon.

L'étude s'appuie sur trois exemples de relations entre des Parcs et un ou des syndicats d'énergie, et il est apparu que la diversité des compétences des syndicats d'énergie conditionnaient les collaborations possibles, rendant difficilement envisageable un cadre bipartite type.



3. DEVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie et programme d'actions ont été élaborés et suivis par les trois commissions : "Développement Economique et Social", "Marque" et "Protection de la nature et gestion de l'espace".

La commission « **Protection de la nature et gestion de l'espace** » s'est réunie le 26 janvier 2005 et a réuni 23 participants. Les travaux ont porté sur 2 documents stratégiques (la plaquette « agriculture durable » et le plan d'action « biodiversité » des Parcs), deux conventions de partenariat (Réserves Naturelles de France, et l'Union Nationale pour la Pêche en France). Trois chantiers importants pour les Parcs ont été identifiés: la gestion des espaces naturels et agricoles à travers la maîtrise foncière, les sports de nature, la recherche et les Conseils Scientifiques.

La commission « **Développement Economique et Social** » a travaillé le 21 octobre et le 9 décembre. Elle a préparé une note d'orientation générale sur la mission de développement économique et social, et débattu des principaux enjeux perçus par le réseau. Dans un contexte où les organismes intervenant en matière de développement sont nombreux, cette note vise à offrir une meilleure lisibilité de cette mission par les acteurs et partenaires des Parcs, et à affirmer, vis-à-vis de l'extérieur, la plus value de l'apport des Parcs en matière de développement au travers des principes découlant des textes, leurs modes de faire et leurs types d'intervention privilégiés lorsqu'ils se positionnent en tant qu'opérateurs. La posture retenue doit permettre d'explicitier les finalités des Parcs et pas uniquement d'expliquer ce que les Parcs réalisent aujourd'hui.

La commission « **Marque** » s'est réunie les 7 janvier, 22 février, 14 avril, 29 juin, 23 septembre et 15 novembre. Elle a examiné 24 projets de marquage et a travaillé dans cinq directions : la mise en cohérence de l'attribution de la marque par rapport au Règlement général, la préparation du renouvellement du dépôt de la marque, la communication, le suivi de l'attribution de la marque (audit), l'appui aux Parcs dans leurs pratiques de marquage.

13.1. La gestion des espaces naturels et de la biodiversité

▪ Le plan d'action « biodiversité » des Parcs

Le plan d'action « biodiversité » des Parcs est en cours d'élaboration à partir de la base de données « patrimoine naturel » des Parcs, de l'analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans les chartes de Parcs, et des 4 fondements-clé de l'action des Parcs.

Il développe cinq enjeux majeurs comme cadre des programmes d'action de la Fédération.

Les 5 enjeux pour le réseau des Parcs :

- le maintien de leur capacité d'agir (ingénierie et financements) pour partager une même approche et structurer les données ;
- le maintien voir la restauration des fonctionnalités d'un réseau écologique territorial : intégration dans les documents d'aménagement et inscription dans les démarches régionales, nationales et européennes ;
- l'amélioration de la préservation des espaces et des espèces remarquables fondée sur une hiérarchisation commune et Natura 2000 : les milieux secs, les zones humides, les grands prédateurs , l'Outre-Mer, la lutte contre les espèces envahissantes ;
- l'évaluation de l'état de la biodiversité et son évolution et l'évaluation de l'état de conservation des habitats Natura 2000 ;
- la gestion de la nature ordinaire et le lien avec le paysage.

Dans le cadre de ce plan d'action, 3 premiers sujets ont été développés en 2005 : l'expérimentation des corridors, la signature du partenariat avec RNF et les aspects entomologiques dans les Parcs.

▪ Les corridors biologiques ou/et écologiques

Un groupe de travail composé de 15 Parcs et d'experts nationaux et internationaux a été constitué pour accompagner l'expérimentation dans les Parcs de Brenne, Lorraine, Pilat, et suivre la synthèse réalisée par un éco-conseiller stagiaire. Il s'est réuni à 3 reprises pour définir un glossaire scientifique commun, identifier des réalisations concrètes et analyser les supports juridiques possibles. Une méthodologie pour l'identification des corridors a été produite et valorisée par un poster lors d'un colloque national, d'une conférence internationale et les Journées Nationales. L'ensemble du travail a alimenté la revue Parcs n°53.

En octobre 2005, la Fédération a valorisé ces travaux lors d'un congrès international sur les corridors de montage, co-organisé par la Fondation Catalane Territori et Paisagi et la Commission Mondiale des Aires Protégées de

l'UICN (suite à Durban en 2003) avec l'aide d'Europarc, Eurosite et du Conseil de l'Europe. L'objectif fut non seulement de présenter et échanger des expériences mais également de participer à la rédaction de recommandations ("guide lines") pour le guide UICN sur Conservation de la connectivité à grande échelle-gestion de la conservation des couloirs biologiques, à paraître en 2006. Le partenariat des Parcs avec le Réseau Alpin des Aires Protégées en sort également renforcé et la présentation de l'Inter-Parc Massif Central et de son fonctionnement comme appui possible pour la mise en oeuvre des corridors à l'échelle du Massif central a retenu toute l'attention dans le cadre de l'initiative en faveur d'un couloir biologique de montagne des Monts Cantabriques aux Alpes et a alimenté les conclusions générales du congrès.

▪ **Convention avec Réserves naturelles de France**

Lors du Congrès annuel des Réserves naturelles dans le Parc du Vercors, une convention-cadre a été signée entre la Fédération et Réserves naturelles de France le 19 mai. Elle doit appuyer les partenariats engagés sur le terrain et au quotidien par les deux réseaux notamment sur :

- l'expérimentation du nouvel outil « Réserves naturelles régionales » en lien avec les Régions ;
- l'organisation d'une police de la nature à l'échelle des Parcs ;
- la mutualisation des observatoires et des outils de suivi du patrimoine naturel ;
- la mise en commun des réflexions sur les sports de nature...

Les deux réseaux s'engagent à travailler ensemble à la constitution du réseau écologique national et à la définition d'une nouvelle politique nationale pour le patrimoine naturel.

▪ **La prise en compte des aspects entomologiques par les Parcs**

À l'initiative et sous la coordination des Parcs des Boucles de la Seine normande, du Vexin français et du Luberon, une enquête sur la prise en compte des aspects entomologiques par les Parcs a été réalisée et des perspectives de travaux en commun dégagées.

▪ **Implication inter- réseaux**

- Organisation du Forum des gestionnaires, le 18 mars 2005 sur « partager la connaissance pour mieux préserver les espaces naturels » (200 participants).
- Coordination en lien avec le pôle « communication » de la Nuit de la Chouette, le 19 mars 2005 (cf.§ 5.4. Communication).
- Lobbying et suivi des études nationales et des projets de décrets et circulaires sur Natura 2000
- Réunions du Comité éditorial de la Revue Espaces naturels, etc.



▪ **Organisation du séminaire Nature**

Le séminaire "nature" s'est tenu du 7 au 9 septembre 2005 dans le Parc de Camargue. Il a été caractérisé par une excellente participation avec 29 Parcs, 5 Régions et des 4 Présidents des Commission « environnement » des Parcs, soit un total de 60 personnes. La loi « Développement des territoires ruraux », le décret sur les Réserves Naturelles Régionales, la Stratégie Nationale Biodiversité, le projet de loi Parcs nationaux, ainsi que l'avancement de Natura 2000, le travail sur les corridors, la constitution d'un réseau d'entomologistes étaient présentés.

▪ **Groupe « mares »**

Le groupe mares s'est réuni les 3 février (7 Parcs présents) et 31 mai (6 Parcs présents) avec la participation du pôle-relais Mares et Mouillères, de l'ONF et de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Elles ont été consacrées à la présentation de l'expérience anglaise de suivi des mares du Pond Conservation Trust, à la participation au Groupe Amphibiens-Reptiles initié par RNF, aux échanges d'expériences et au projet de guide

ATEN sur la « stratégie territoriale de préservation d'un semis de mares ».

3.2. Le pôle relais "zones humides intérieures"

La Fédération des Parcs naturels régionaux anime et coordonne le pôle relais "zones humides intérieures" (étangs, marais et bordures de lacs), créé en 2001 pour relayer le Plan national d'action en faveur des zones humides auprès des acteurs du territoire.

La lettre d'information « À fleur d'eau » est publiée à raison de 3 numéros par an et diffusée à plus de 1200 destinataires, en plus de sa mise en téléchargement.

Les connaissances relatives aux zones humides sont désormais disponibles, sous forme de 3 bases de données consultables sur le site internet du pôle relais.

2005 a été l'année des publications avec la sortie et la diffusion des actes sur les rencontres nationales de 2002 dans le Parc de Brenne sur les enjeux économiques des zones humides ; de 2003 dans le Parc de Lorraine, sur la diversité des usages sur les grands plans d'eau ; de 2004 dans le Parc du Pilat, sur les enjeux de la biodiversité des zones humides.

La Fédération est également intervenue à de nombreuses reprises lors de colloques et séminaires (Agence de l'eau, Conseils généraux...) et a contribué à des études sur les zones humides (démarche prospective sur les zones humides du bassin Seine Normandie, élaboration de référentiels technico-économiques pour la gestion des milieux ouverts, humides et aquatiques en sites Natura 2000...)

La Fédération a co-animé avec le pôle relais « tourbières » un groupe de travail sur les marais et tourbières alcalines des vallées alluviales du bassin parisien. Elle a conduit une réflexion pour la mise en œuvre opérationnelle d'un réseau national sur les roselières. Elle a participé et contribué activement au volet "zones humides" du projet de loi DTR, (dont contribution active à l'appel à projets "zones humides"). Elle a participé au comité national Ramsar et est intervenue à la 9^{ème} Conférence des pays signataires. Enfin, elle a participé au groupe national d'experts publiant « *Zones humides infos* ».

L'étude sur les zones humides tête de bassin n'a pas pu aboutir en 2005 et sera donc poursuivie en 2006.



3.3. L'agriculture durable

■ Une note d'orientation pour l'agriculture durable



En 2005, la note d'orientation sur l'agriculture durable dans les Parcs naturels régionaux a été validée par le Bureau et publiée sous la forme d'une plaquette. Ce document s'est appuyé sur le travail du groupe agriculture et de 2 commissions du pôle.

Ce texte a nourri le débat autour de l'agriculture avec Michel Cadot, directeur de cabinet du ministre de l'agriculture, lors de l'Assemblée générale.

■ Parcs et recherche agri-environnementale

Les Parcs naturels régionaux et chercheurs se sont retrouvés les 31 mars et 1^{er} avril, à Véranne dans le Parc du Pilat pour échanger sur la recherche agri-environnementale. 15 Parcs (50 personnes) ont participé à cette rencontre dont les actes ont été publiés en décembre.

Ces journées, ciblées sur « agriculture et environnement » ont permis d'aborder des thèmes plus larges : synergie entre parcs et chercheurs, rôle des conseils scientifiques, recherches inter-parcs, valorisation des résultats.

Concernant l'animation de recherches interparcs, la Fédération a publié les actes du programme « indicateurs d'impact des systèmes de polyculture-élevage sur la flore des prairies permanentes », et contribue à la préparation d'un nouveau projet collectif en réponse à l'appel d'offre de l'INRA prévu en 2006 « agriculture et développement durable ».



▪ **Maintien d'un équilibre entre urbanisation et espaces agricoles ou naturels**

Face à la surconsommation effrénée de l'espace agricole (tous les six ans, c'est l'équivalent des surfaces cultivées d'un département qui disparaît) la Fédération a souhaité préciser comment les Parcs appréhendaient cet enjeu sur leur territoire.

Ce travail prend part à une démarche globale menée par la Fédération sur les questions d'urbanisme (cf. pôle territoires). L'ensemble des Parcs a été enquêté sur le sujet. Les résultats de ce travail ont donné lieu à la rédaction d'un rapport et d'une présentation en séminaire.

Une enquête sur la façon dont les Parcs font face à la pression urbaine et sur leurs modes d'intervention pour préserver les espaces naturels ou agricoles a été présentée le 7 juillet dans le Parc naturel régional Oise - Pays de France. Une cinquantaine de personnes – chargés de mission des Parcs et les partenaires nationaux (FNSAFER, Caisse des dépôts et consignation, Fédération des conservatoires d'espaces naturels, ministères de l'équipement, ministères de l'agriculture...) - participaient à cette réflexion pour amorcer des solutions possibles à partir d'exemples concrets.

Les participants ont souhaité que des partenariats opérationnels soient engagés avec les acteurs tels que les chambres d'agriculture, les SAFER et les communautés de communes, et que ce sujet soit une priorité affichée dans leurs futures chartes. Dans ce contexte, la Fédération s'est mobilisée sur le manifeste pour les

Paysages initié par la FNSAFER et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

▪ **Séminaire Agriculture**

Une journée agriculture regroupant 22 personnes a été organisée dans le Parc Oise Pays de France le 8 juillet. A cette occasion, différents sujets ont été abordés : évolutions législatives et réglementaires, l'agriculture biologique dans les Parcs, la gestion des déchets agricoles et boues d'épuration compostées, contrats d'agriculture durable et collectivités.

▪ **Grandes cultures et polycultures**

Le groupe « grandes cultures et polyculture », réuni le 28 janvier 2005, a travaillé sur les zones non cultivées et entretenues liées à la conditionnalité en s'appuyant sur l'expérience d'autres réseaux et partenaires. Une dizaine de Parcs et plusieurs partenaires (APCA, ONC, FNAB, TRAME etc.) se sont attachés avec l'appui des ministères à bien comprendre le dispositif des 3% de surfaces minimales en couvert environnemental, à en identifier les incohérences, et réfléchir comment les Parcs pourraient faire de ce dispositif un atout.

▪ **Rencontre « Énergie, agriculture et territoires »**

Une journée de réflexion sur « Agriculture, énergie et territoires » a réuni le 17 novembre au siège de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, une vingtaine de Parcs naturels régionaux. Cette rencontre, organisée avec l'ADEME, a en outre mobilisé le ministère de l'Écologie et du développement durable, le ministère de l'Agriculture, les CUMA, le réseau TRAME, les CIVAM, le RAD, le CLER, RAEE, SOLAGRO, FNE, les AMAP, la Communauté de communes du Villeneuvois, les Chambres d'Agriculture* (75 personnes).

* ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole ; TRAME : centre de ressources sur le développement agricole ; CIVAM : Centre d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, RAD : Réseau agriculture durable ; CLER : Comité de liaison énergies renouvelables ; RAEE : Rhône Alpes Energie Environnement ; SOLAGRO : Initiatives pour l'énergie, l'agriculture et l'environnement ; FNE : France Nature Environnement ; AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

3.4. La forêt

Les actions menées ont été nombreuses : séminaire, étude, participation aux 2èmes rencontres nationales des Chartes forestières de territoire à Dijon ainsi qu'aux comités de suivi des Chartes forestières de territoire et des Schémas Stratégiques de Massif Forestier, contribution de la Fédération au volet « forêt » du futur Plan Stratégique National, réunions de travail avec la DGONF, et avec le Centre National Professionnel de la Propriété Forestière...

Cela a eu comme conséquence de permettre à la Fédération de renouer des partenariats avec les représentants du monde forestier qui pourront être finalisés, pour certains d'entre eux en 2006, et de relancer le réseau sur cette thématique.

▪ Séminaire forêt

Un séminaire d'échanges a été organisé le 22 juin à Paris, 13 Parcs naturels régionaux se sont déplacés ainsi que 11 organismes nationaux (Ministères, organismes forestiers, centres de recherche) et internationaux (Réseau International des Forêts Modèles).

Les objectifs de la journée étaient de :

- reprendre contact avec le « groupe forêt » des Parcs, que constituent les personnes en charge de la forêt dans les Parcs (les dernières rencontres remontant à 2003).
- échanger les informations et les expériences entre les Parcs et les partenaires nationaux forestiers
- débattre sur le rôle des Parcs comme acteurs à part entière d'une politique territoriale dynamique.

▪ Etude « Parcs et politique forestière »

Une étude a été réalisée en plusieurs étapes :

- une pré-enquête auprès des parcs
- un recueil des besoins exprimés en séminaire « forêt »
- une étude des outils réglementaires et contractuels
- une enquête auprès des parcs concernés par une charte forestière de territoire

Ce travail a donné lieu à un rapport intitulé « Comment les Parcs peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ? ».



3.5. Le tourisme durable

En 2005, la Fédération a renforcé ses moyens d'animation et a apporté son expertise lors de différentes réunions dont la Conférence Permanente du Tourisme rural. Dans le cadre du séminaire « Nature & Fiscalité », organisé par France Nature Environnement, la Fédération a été sollicitée pour identifier les points à améliorer au sujet de la taxe de séjour.

▪ La charte européenne du tourisme durable

La charte européenne du tourisme durable, élaborée par la Fédération, est appliquée aux espaces protégés volontaires depuis 2001. Deux nouveaux Parcs ont obtenu la certification de la Charte en 2005 : les Boucles de la Seine Normande et le Livradois Forez. Les Parcs naturels régionaux français représentent 8 signataires sur 30 en Europe.

En 2005, une enquête a permis d'évaluer les méthodologies de diagnostics, d'élaborer la stratégie et les programmes d'actions développés par les Parcs. Un état des lieux de la mise en place de la charte et l'identification des points forts et faibles a été fait afin d'optimiser cet outil du développement territorial.

Un séminaire technique sur le tourisme durable a été organisé dans le Parc du Vexin français, rassemblant 21 Parcs et partenaires (MEED, Régions, Europarc, ODIT France, chercheurs etc.). L'événement a permis d'exposer les résultats de l'enquête, le transfert de méthodologies et de bonnes pratiques des Parcs signataires, et d'enrichir le volet tourisme dans les nouvelles chartes des Parcs.

Les différents projets liés à la Charte européenne du tourisme durable ont permis de renforcer le contact avec Europarc et avec des partenaires en Europe.

La Fédération a été associée à un groupe de travail européen pour préparer l'évaluation et l'évolution de cette Charte. Les résultats permettront de préparer les révisions suivantes, améliorer cet outil et de renforcer l'échange entre signataires sur le niveau national et international.

▪ L'offre en hébergements



36 nouveaux Gîtes Panda ont été labellisés en 2005 et figurent dans le guide 2006 intitulé « Séjours nature au cœur des Parcs naturels ». Cette nouvelle édition contient 296 gîtes et chambres d'hôtes situés dans 31 Parcs naturels régionaux, 3 Parcs nationaux et dans quelques autres sites naturels remarquables. Pour améliorer la labellisation et l'édition du prochain guide, un calendrier annuel a été mis en place affichant les étapes à suivre et les délais à respecter. Cet outil a été présenté aux chargés de mission des Parcs lors des Journées nationales. Un stand avec des posters et fiches thématiques a été dédié aux Gîtes Panda dans les Parcs sur le marché d'initiatives des Journées nationales pour valoriser et faire connaître les actions d'animation mises en œuvre

La Fédération a accompagné le développement de l'association « Hôtels au naturel » en coopération avec le Parc des Ballons des Vosges. L'objectif est une plus forte implication des hôteliers afin que ce réseau soit géré en autonomie par ses membres. Pour améliorer la gestion et l'organisation, deux journées de travail ont réuni hôteliers et techniciens des Parcs et de la Fédération dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Ces travaux ont abouti à un plan d'action. Par ailleurs, avec l'admission de deux nouveaux membres localisés en Haute Vallée de Chevreuse et dans les Ballons de Vosges le réseau des Hôtels au

naturel compte 19 établissements situés dans 8 Parcs.

▪ Promotion de l'offre

La Fédération a renforcé le contact avec le GIP « Maison de la France ». Les différents services sont à disposition de l'ensemble des Parcs : utilisation du site Internet, participation aux salons, promotion de l'offre, Club Nature... En 2005, tous les Parcs sont inscrits sur la carte touristique, éditée à 800 000 exemplaires pour une diffusion mondiale.

La Fédération et « Maison de la France » ont informé les Parcs de la campagne nationale de sensibilisation à l'accueil « Bienvenue en France » et ont organisé dans ce cadre le concours « Etoiles de l'accueil ». Le Parc naturel régional Normandie-Maine s'est vu décerner ce trophée en 2005, pour son programme original d'animations valorisant les spécificités de son territoire.

▪ La valorisation du patrimoine

Un partenariat a été mis en place en 2005 entre la Fédération et l'Association Nationale des Sites Remarquables du Goût. L'objectif est de renforcer les liens entre les Parcs et les Sites remarquables du Goût afin de favoriser la découverte des territoires à travers le goût et la production locale. La promotion du dispositif des Pôles d'excellence rurale a été un axe de travail pour favoriser la mise en place des projets communs. Ce partenariat s'inscrit dans le projet EQUAL DEPART pour développer l'emploi dans le patrimoine rural, sur les territoires, par l'égalité des chances.

La Fondation du Patrimoine, la Fondation Véolia Environnement et la Fédération des Parcs ont conventionné pour 3 ans pour la sauvegarde du petit patrimoine lié à l'eau des territoires des Parcs. Ce partenariat permettra d'aider des projets de restauration et remise en état relevant des domaines publics ou privés.

3.6. Les sports de nature

Les différentes actions conduites par la Fédération se sont inscrites dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Trois études de cas ont été conduites et une réflexion a été engagée sur les thèmes suivants :

- Mise en place d'une politique cohérente de soutien aux manifestations sportives à travers un projet de cahier des charges « type »,
- Préparation d'une note d'orientation sur la gestion des loisirs motorisés.
- Prise en compte des Parcs au sein des Comités Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires.

La Fédération a organisé un séminaire technique dans le Parc des Landes de Gascogne du 2 au 4 novembre 2005. Suite aux rencontres à Millau et aux différents chantiers lancés, ce séminaire a réuni 33 personnes de 10 Parcs.



▪ La gestion des sports de nature dans les espaces protégés

Un comité de pilotage a été mis en place en partenariat avec Réserves naturelles de France, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et Rivages de France, pour préparer un projet de guide pratique sur la « Gestion des sports de nature dans les espaces protégés » à partir du recueil d'expériences produit en 2004. Ce recueil a également alimenté la revue Parcs n°51. La Fédération a également participé à la préparation d'un programme inter-réseaux sur l'évaluation des impacts des sports de nature sur les espaces naturels.



A l'occasion des 2^{ème} rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature, le 6 avril 2005, à Millau, 131 participants de 17 Parcs, des Fédérations sportives, des représentants du MJSVA[†] et leurs services décentralisés (DDJS, DRDJS, Pôle Ressource[‡]) et gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, étudiants et élus locaux se sont réunis sur le thème de « La gestion des sports de nature sur les territoires des parcs naturels régionaux ». Cette rencontre a favorisé les échanges d'informations et d'expérience et a renforcé une culture commune.

▪ Sports de nature et développement local

La Fédération a approfondi les thèmes de la création d'activités économiques, la pluriactivité, l'accompagnement et la formation des acteurs dans les sports de nature, dans le cadre du programme EQUAL DEPART.

▪ Partenariats

La convention liant la Fédération française de cyclotourisme et la FPNRF a été renouvelée lors des Journées nationales en Avesnois. L'objectif de cette convention est de renforcer les liens entre les deux organismes pour le développement et la promotion du vélo intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement sur les territoires préservés des Parcs.

3.8. La culture

Cette mission a été relayée au niveau fédéral par plusieurs animations qui se sont traduites par un séminaire technique organisé dans les Monts d'Ardèche et une rencontre décentralisée dans les Vosges du Nord.

▪ Séminaire « Culture »

Le séminaire « Culture » portant sur « l'action culturelle dans les Parcs et sa relation au cadre de vie » a réuni une quarantaine de participants dont 17 Parcs, les 12 et 13 mai 2005 dans le Parc des Monts d'Ardèche.

[†] MJSVA = Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

[‡] DDJS = Directions Départementales du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; DRDJS = Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



Il a permis de relancer l'animation du réseau, de rappeler les fondements historiques de la mission de développement culturel, et de voir les évolutions et les nouvelles données en matière de répartition des compétences.

Les échanges d'expériences ont montré que :

- Il y a une très grande richesse de modèles, de projets inventés ou repérés par les Parcs et de partenariats (souvent à 3 avec DRAC et collectivités ou associations), d'interface, de relais ...

- On est passé d'une animation culturelle à un réel développement culturel pour un épanouissement de la personne, une meilleure qualité de vie.

- Il faut rester en veille permanente, à l'écoute et faire de la prospective à travers, par exemple, des lieux de débat et d'avoir « une culture créative ouverte à de nouvelles références »

▪ Rencontre décentralisée

La rencontre décentralisée sur la culture avec les régions Alsace et Lorraine dans le Parc des Vosges du nord, le 4 mars 2005, a favorisé l'élaboration d'une culture commune sur l'action culturelle dans les territoires ruraux, ainsi qu'une réflexion sur les relations et les actions menées sur les mêmes territoires par les Drac, les Parcs, les Régions ainsi que les acteurs du patrimoine (ABF, CAUE), ceci dans le cadre de l'inter région Alsace-Lorraine..

▪ Etat des lieux : diagnostic culturel et inventaire du patrimoine

Un point a été fait sur « où en sont les Parcs sur la question du diagnostic culturel participatif de territoire ? » et sur « où en sont les parcs dans la réalisation des inventaires du patrimoine culturel et les relations avec les inventaires des DRAC ».

La convention avec le ministère de la Culture étant échue, le réseau et ses partenaires ont exprimé fortement leur souhait de voir pérenniser ces échanges et transfert de bonnes pratiques, c'est pourquoi le renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture sera étudié en 2006.

3.8. Parcs et entreprises

▪ Renforcement des liens avec des têtes de réseau partenaires

L'année 2005 a été marquée par le renforcement des relations avec un certain nombre de têtes de réseau intervenant dans le domaine du développement durable et principalement sur les thématiques suivantes : le management environnemental, la création et la reprise d'entreprises, le tourisme durable.

Trois conventions de partenariat ont été préparées en vue d'une signature début 2006 avec l'ACFCI, le Conseil National des Professionnels de l'Automobile et la CGSCOP et la FNCUMA dans le cadre du programme européen EQUAL « SOQLE ».

▪ Concertation sur les zones d'activités

La mise en œuvre des démarches de management environnemental et de concertation sur les 4 zones d'activités pilotes constituent des contributions intéressantes au projet de développement durable des territoires- au regard de l'engagement d'une démarche originale dans le temps, de l'organisation concertation entre acteurs publics/privés, de l'articulation entre Parc et Communautés de communes, et du renforcement de partenariats régionaux

D'une manière générale, les principales avancées en 2005 ont porté sur la rédaction de chartes sur les Parcs des Boucles de la Seine normande et Loire Anjou Touraine, la diffusion de l'expérience conduite sur le territoire du Parc, l'appui à des démarches sur de nouvelles zones d'activités, le lancement d'actions : assainissement, gestion collective de déchets, aménagement de boulevard

La Fédération a élaboré un guide informatisé sur « La concertation-action entre entreprises et collectivités locales » construit autour de trois entrées : les 5 étapes de la concertation, les outils et méthodes testés mis à disposition, et enfin des illustrations.

Le guide en 7 points :

- 1) Pourquoi un guide sur la concertation entre collectivités et entreprises sur les zones d'activités ?
- 2) Qu'est-ce que la concertation-action et ses enjeux ?
- 3) A qui est destiné ce guide ?
- 4) Les 5 étapes du processus de concertation :
- 5) Un exemple d'outil : les éco-cartes
- 6) Les autres domaines d'application de la concertation entre acteurs publics et privés
- 7) Les contacts et liens utiles





▪ **Management environnemental**

En 2005, la Fédération a posé les bases d'un partenariat avec le CNPA, principal syndicat professionnel de l'automobile. L'enjeu est de sensibiliser les professionnels concernés, de les inciter à agir en faveur de l'environnement dans leur entreprise dans une logique territoriale. Il s'agit en effet de mettre en œuvre une concertation renforcée avec les collectivités sur des questions d'assainissement collectif et d'accès aux déchèteries et de travailler à la capacité de reprise de ces entreprises.

▪ **Valorisation des bonnes pratiques d'entreprises : les Eco Trophées**

La fédération a suivi, appuyé et impulsé les différents « Eco-Trophées » des Parcs en 2005, et a préparé une opération nationale : « Les Eco Trophées des Parcs » au sein d'un groupe de travail.

Les 8 éditions d'Eco Trophées lancées par les Parcs ont fait l'objet d'une analyse et d'une présentation permettant d'identifier le nombre d'éditions lancées depuis la création de chaque Eco Trophées, les types de catégories éligibles, le calendrier de chaque édition, les lauréats.

Le groupe de travail composé des Parcs concernés s'est réuni à 6 reprises en 2005. Il a travaillé sur la finalisation de la conception de l'opération « Les Eco Trophées des Parcs », la sélection d'une agence de communication (Cesam) sur une mission d'appui et l'engagement du plan de communication sur le dernier trimestre et l'organisation des échanges d'informations entre Parcs avec création d'une rubrique « Eco Trophées » sur l'extranet de la Fédération.

Le travail du groupe a permis d'aider à l'émergence des 3 nouveaux Eco Trophées en 2005, et d'autres devraient voir le jour en 2006 (7 projets recensés aujourd'hui).

La Fédération, appuyée par l'agence Cesam, a participé à 3 cérémonies de remise des Eco Trophées dans les Parcs des Boucles de la Seine normande, des Marais du Cotentin et du Bessin et Livradois-Forez : appui à la réalisation du communiqué et du dossier de presse, contacts avec les correspondants locaux de médias nationaux (LCI, Le Figaro, Libération, Les Echos...), interventions. Une analyse des différentes manifestations a été conduite afin de tirer les enseignements de chacune de ces opérations.

Un plan de communication est en cours d'élaboration sous forme d'une activité coopérative sur un site de travail.

Le système de publication internet partagé

Le site de travail est un Système de Publication Internet Partagé. Deux types de contribution ont été demandés aux Parcs : le recensement de quelques éléments d'argumentaire, la réponse à une interview fictive d'un journaliste économique.

Chaque élément est modifiable en temps réel par celui qui l'a créé à travers une interface de travail simple et claire. Les pages du site public peuvent par ailleurs être intégrées aux sites des Parcs. Chaque parc est rédacteur de ses pages et l'agence Cesam supervise l'ensemble avec l'appui de la Fédération. La simulation presse servira de période de prise en main.

▪ **Les partenariats avec les réseaux coopératifs**

Dans le cadre des trois années de travail en commun engagées au sein du programme européen EQUAL - SOQLE, la Fédération a renforcé son partenariat avec la CGSCOP et la FNCUMA.

Une première rencontre nationale réunissant les 3 réseaux a été organisée le 26 août dans le cadre du SAFIR (congrès annuel du mouvement coopératif) au sein du Parc du Perche sur le thème „ Parcs et coopératives : des valeurs ajoutées pour un développement harmonieux des territoires“. L'objectif consistait à rapprocher les Parcs naturels régionaux et les coopératives pour accompagner les pratiques de développement durable.

La production d'énergie locale, les services des acteurs coopératifs au territoire (notamment en matière environnemental), l'appui à la création et la reprise d'entreprises et la mise en commun de moyens pour accompagner les personnes vers la création d'emploi... sont autant d'expériences qui ont été abordées à l'occasion de cette rencontre. La finalité est de travailler en commun à des solutions adaptées aux petites entreprises et aux besoins des acteurs socio-économiques pour un développement harmonieux de nos territoires, grâce au recours à des outils issus de l'univers coopératif (SCIC, coopératives d'activités...) et des pratiques des Parcs (concertation dans le cadre de la rédaction de leur charte, mis en oeuvre de partenariat entre acteurs privés et collectivités...).

Une « bourse aux partenariats » réunissant au moins un Parc et/ou des SCOP, des CUMA, a été créée afin d'accompagner les démarches naissantes sur des territoires de Parcs. L'appui financier permet d'aider au rapprochement



entre structures dans la définition de projets communs ou la consolidation de démarches nouvellement engagées.

La CGSCOP et la Fédération ont convenu de travailler ensemble dans trois directions :

- Conforter un entrepreneuriat alternatif au schéma strictement mercantile et individuel favorisant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires des Parcs par la création et la reprise d'entreprises sous statut de SCOP et de SCIC

- Renforcer l'orientation des coopératives vers le développement durable sur les territoires de Parcs en lien avec des démarches engagées par des SCOP

- Promouvoir l'approche territoriale en accompagnant la volonté du mouvement coopératif à s'ouvrir davantage sur leur territoire.

Pour cela, 3 axes de travail prioritaires ont été retenus : l'appui à la création et la transmission d'entreprises sous forme coopérative, le développement des initiatives économiques s'appuyant sur des logiques participatives qui associent logiques marchandes et recherche d'intérêt général. Dans ce domaine, il est intéressant d'œuvrer notamment pour favoriser la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Enfin, les deux têtes de réseau s'entendent pour accompagner des projets de création et de développement d'activités sous forme coopérative de portée nationale s'appuyant sur la valorisation de ressources des Parcs.

▪ La création / reprise d'activité

En 2005, la Fédération a renforcé son travail de sensibilisation des Parcs et d'animation de réseau sur ce thème : animation du groupe de travail « création d'activités » le 7 avril 2005, expertise de la stratégie de Parcs pilotes (Monts d'Ardèche, Millevaches en Limousin, Volcans d'Auvergne), accompagnement du projet interrégional porté par IPAMAC (Inter Parcs du Massif Central) sur le thème de l'accueil.

La Fédération a apporté une information sur les déclinaisons de l'approche territoriale en matière de création d'activité et sur les nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi et de la création ou de la reprise d'activités lors de la journée « Parcs et coopératives : des valeurs ajoutées pour un développement harmonieux

des territoires » dans le Parc du Perche le 26 août 2005, et lors des journées nationales.

La Fédération a également travaillé sur la qualification et la promotion des offres de reprise d'activités dans les Parcs dans la revue Parcs n° 52, dans la revue Village magazine n° 74 (articles sur les parcs et offres de reprises) ; lors du salon « Projets en Campagne » à Limoges du 9 au 12 juin 2005, et en partenariat avec la chaîne Demain.



La Fédération a poursuivi l'organisation territoriale de l'accueil pour encourager le rapprochement et la mise en réseau des structures sur les territoires de Parcs et favoriser la prise en compte du projet de territoire dans l'appui aux porteurs de projet :

- Poursuite du rapprochement avec les têtes de réseaux d'accompagnement et d'appui à la création d'entreprises

- Réalisation de cartographies croisant les territoires de Parcs naturels régionaux et différents réseaux d'accompagnement : Plates-formes d'initiative locale, Boutiques de gestion et ADIE

- Renforcement du partenariat avec France Initiative Réseau : édition d'une plaquette « Parcs naturels régionaux et Plates-formes d'initiative locale : partenaires pour la création et la reprise d'entreprises » à destination des techniciens, élus et partenaires de deux réseaux.



- Participation au comité de pilotage de rédaction d'une charte nationale de l'installation en milieu rural, avec les associations d'élus, les réseaux d'accompagnements, des consulaires...

3.9. La marque

▪ Les produits marqués

Sur les 24 projets examinés par la commission Marque, un accord a été donné à 14 projets.

Les produits marqués en 2005

10 Produits agricoles :

- Escargots du Parc de Haute Vallée de Chevreuse et du Parc Morvan
- Fromages fermiers du Vercors
- Fromages et produits laitiers du Parc de Haute Vallée de Chevreuse
- Produits laitiers du Parc de Haute Vallée de Chevreuse
- Lait jument du Parc Morvan
- Miels du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du Parc Périgord-Limousin
- Asperges des Landes de Gascogne
- Pâtisseries du Parc des Volcans d'Auvergne

1 Produit et savoir-faire artisanal :

- Filière bois du Parc du Massif des Bauges

3 Prestations touristiques ou pédagogiques :

- Prestations touristiques de valorisation de savoir-faire des Grands Causses
- Prestations éducatives du Parc des Volcans d'Auvergne
- Prestations d'accompagnement d'activités de loisirs/découverte du Parc des Volcans d'Auvergne

▪ Renouveaulement du dépôt de la marque à l'INPI

Durant le deuxième semestre 2005, la commission Marque a travaillé dans la perspective de renouvellement des marques de Parcs déposées en 1996. 33 marques seront en effet renouvelées en 2006, 14 autres devront faire l'objet de renouvellement ultérieur : une marque en 2007, 4 en 2008, 2 en 2009, 4 en 2011 et 3 en 2013/2014.

Enfin en 2005, la Fédération des Parcs a, pour le compte de l'Etat, finalisé le processus de dépôt des 3 nouvelles marques de Parcs récemment créés : Narbonnaise en Méditerranée, Oise Pays de France, Millevaches en Limousin.

▪ Actualisation du règlement général d'utilisation de la marque (RGU)

La Fédération accompagne ce renouvellement de dépôt de marques par un nouveau Règlement Général d'Utilisation qui tiendra compte des évolutions constatées et des adaptations rendues nécessaires suites aux préconisations d'experts.

Au cours de l'année, la commission a élaboré le calendrier de révision du RGU et a affiné un projet de RGU.

▪ Surveillance juridique de l'utilisation de la marque

Dans le cadre de la mission de veille et de surveillance de la marque Parc, la Fédération a été alertée par plusieurs dépôts de marques pouvant porter préjudice à celle-ci.

Une action d'opposition au dépôt de ces marques a été entreprise avec l'appui de l'avocat-conseil.

Par ailleurs, la Fédération a été amenée à assurer une veille avec les Parcs concernés à la bonne utilisation de leur marque par certaines entreprises installées sur ces territoires.

▪ Edition d'un document méthodologique de suivi/contrôle de l'attribution de la marque

Un travail avait été engagé en 2004 avec l'Institut de l'Elevage pour élaborer un Vade mecum sur le processus de contrôle/audit de la marque. Il s'est concrétisé par l'envoi à l'ensemble du réseau du document de conclusion en août.

▪ Finalisation d'un tronc commun de marquage sur les fruits et produits dérivés

Dans un souci d'aider les Parcs dans la rédaction de leur charte de la marque, le réseau a souhaité, quand cela était possible, élaborer des chartes types ou des troncs communs de marquage par type d'activités.

Cette année, un travail a été finalisé. Il a porté sur le tronc commun relatif aux fruits et aux produits transformés à base de fruits. Ce document de référence travaillé avec Solagro a été validé par la Commission nationale et adressé à l'ensemble du réseau en mai.

▪ Actualisation des outils et des documents de référence utilisés par les acteurs de terrain



Le guide d'utilisation dans sa version initiale avait été élaboré en 1996. Une nouvelle version allégée a été sortie en août dans une version informatisée.

Il permet de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce que la marque " Parc naturel régional " ? Comment attribuer la marque ? Comment contrôler le respect des engagements ? Comment communiquer autour de la marque ? Comment veiller à une cohérence d'utilisation au sein du réseau et bénéficier à plein de la synergie nationale ?

Ce guide est complété par la mise sur l'extranet de la Fédération d'une rubrique destinée à la marque Parc mettant à disposition des notes de présentation et de positionnement, le processus d'attribution, le processus d'audit/contrôle, la communication, le travail de la Commission nationale et les documents de marquage des Parcs. Ces documents sont classés par types d'activités.

▪ **Guide sur les « principes de communication sur la marque » et les modalités de mise en œuvre de la marque**



Le travail sur la mise en cohérence entre les principes et les modalités de communication et l'affirmation du positionnement de la marque « Parc » a été conduit dès 2003/2004. Il s'est prolongé en 2005 avec l'édition de la charte de communication en mai. Sa version informatisée a été chargée sur l'extranet.

Ce document, à l'attention des chargés de mission des Parcs, responsables de l'attribution de la marque, et des producteurs ou prestataires susceptibles d'être intéressés par la marque, précise :

- Le statut de la marque collective « Parc naturel régional » (et notamment sa déclinaison par rapport aux autres signes officiels de qualité) ;
- Les principes de communication sur la marque (les messages portés par la marque, sa mise en identité visuelle) ;

- Les modalités de communication institutionnelle et commerciale sur la marque (communication des Parcs, communication des entreprises).

La Fédération a aussi appuyé les Parcs pour la déclinaison des principes de communication sous forme téléphonique ou de visites (Parcs de la Narbonnaise et des Monts d'Ardèche).



4. INSTITUTIONNEL

Les points forts du programme 2005 :

- Le renforcement de la place des Parcs naturels régionaux dans la loi
- Le renforcement de la spécificité des syndicats mixtes de Parcs
- La capitalisation des données sur les syndicats mixtes : budgets et ressources humaines

Le pôle Institutionnel s'est appuyé sur la commission « **Ressources humaines et syndicats mixtes** » réunie le 14 mai à Paris et le 17 novembre dans le Parc de la Forêt d'Orient, sur le réseau des directeurs de Parcs, et celui des responsables administratifs.

Une réunion a en outre été organisée avec les présidents de Parcs lors des journées nationales, de manière à faire un point d'actualité sur la composition et le statut des équipes.

Deux groupes de travail ont fonctionné en 2005 : le premier pour conduire une enquête sur la composition des équipes, le deuxième sur les syndicats mixtes.

4.1. Le renforcement de la place des Parcs naturels régionaux dans la loi

Les champs législatifs et réglementaires encadrent de manière de plus en plus précise les dispositions en matière de préservation des milieux, de portée juridique de la charte et les modes de fonctionnement des organismes de gestion des Parcs. Afin que les Parcs naturels régionaux voient leurs capacités de mise en œuvre de leur charte renforcées, la Fédération a conduit en 2005 :

- une étude permettant de mieux cerner la portée juridique des chartes ;
- la préparation d'amendements permettant d'inscrire les préoccupations des Parcs naturels régionaux dans la loi en projet sur les parcs nationaux ;
- la diffusion d'une lettre d'information destinée aux parlementaires ;

- la mise en ligne sur internet et extranet des textes et de la jurisprudence sur les Parcs naturels régionaux.

▪ Etude sur la portée juridique des chartes

Afin de renforcer l'action du Parc, plusieurs questions interpellent la portée juridique de la charte : Quel rôle le Parc peut-il avoir en amont sur les questions sensibles ? Que mettre dans la charte ? Comment l'écrire ? Comment faire respecter la charte ?

Pour clarifier ces questions, la Fédération a conduit en 2005 une analyse des moyens juridiques permettant de faire valoir la charte tant sur le plan de l'aménagement, que de l'usage du territoire. Ces moyens peuvent se concrétiser dans la rédaction de la charte mais aussi par des interventions dans la prise de décision sur le territoire.

Trois grands axes structurent l'approche proposée :

- L'occupation du territoire, avec l'analyse des liens entre la charte et les documents d'urbanisme, et les politiques publiques.
- L'usage du territoire, à travers les trois entrées suivantes : la circulation des véhicules à moteur, la pratique des sports de nature, l'application de la réglementation sur la publicité.
- La gestion de territoires particuliers, avec un zoom sur les territoires bénéficiant d'une réglementation particulière : espaces littoraux, espaces montagnards et espaces forestiers.

Cette étude a donné lieu à un rapport consultable sur l'extranet. Il sera retravaillé en 2006 afin de pouvoir être plus facilement utilisé.

▪ La préparation d'amendements législatifs

La Fédération a coordonné la préparation d'amendements permettant de renforcer la charte des Parcs naturels régionaux et d'améliorer le fonctionnement des syndicats mixtes en vue de la discussion parlementaire sur le projet de loi sur les parcs nationaux.

Les différentes dispositions préparées :

- l'articulation de la charte avec les documents d'urbanisme ou de planification,
- la consolidation de la durée de classement du territoire sur 12 ans
- le régime indemnitaire des présidents et vice-présidents
- le non chevauchement des périmètres d'un parc national et d'un parc naturel régional

Ces propositions ont été déposées sous forme d'amendements à l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2005. Elles ont été retravaillées en vue de la discussion au Sénat prévue le 31 janvier 2006.

Ce travail législatif a été accompagné en amont d'un travail préparatoire conduit avec les services du ministère de l'Écologie et du Développement durable et avec ceux de l'Intérieur.

La Fédération a également constitué à cet effet un groupe des parlementaires les plus impliqués auprès de chacun des parcs à même de relayer les propositions.

▪ Lettre d'information aux parlementaires



La Fédération a diffusé les deux premiers numéros du « Lien parlementaire ». Tirée à 2000 exemplaires, cette lettre d'information expose les préoccupations des Parcs naturels régionaux en lien avec l'actualité parlementaire. Sous forme d'un « 4 pages », son objectif a été d'informer les parlementaires des questions d'actualité législative concernant les Parcs, de leur faire connaître les positions du réseau, et de leur donner des éléments de réflexion pour leurs débats lors des discussions de projets de lois ou d'évolution des politiques européennes.

Le n°1 – juin 2005, présentait les réactions et propositions du réseau dans l'élaboration de trois projets de lois en cours : celui rénovant la politique des Parcs nationaux, celui sur l'eau et les milieux aquatiques et celui relatif à la politique énergétique française. A l'échelle européenne, un point était fait sur la manière dont les Parcs se sont engagés dans la préparation des cadres stratégiques nationaux.

Le n° 2 – novembre 2005, faisait part de la réaction des Parcs au projet de loi de finances 2006 (avec la réduction de 7% du budget du MEDD affecté à la gestion des milieux et la biodiversité), présentait les propositions d'amendements au projet de loi sur les Parcs nationaux, et faisait le point sur l'emploi dans les Parcs au moment où une réforme de la fonction publique est en préparation.

▪ Mise en ligne des textes sur les parcs naturels régionaux

La préparation des amendements sur le projet de loi relatifs aux parcs nationaux, l'analyse de la portée juridique de la charte, ont été l'occasion de faire une synthèse sur les dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles concernant les Parcs naturels régionaux.

La Fédération a mis en place un accès facilité à ces textes en proposant sur internet un téléchargement en ligne des lois et décrets, et sur extranet l'intégralité de la jurisprudence et les analyses disponibles.

4.2. Les syndicats mixtes

Depuis deux ans, la Commission « Syndicats mixtes et ressources humaines » a repéré les difficultés rencontrées par les syndicats mixtes de Parcs et a formulé des propositions. La spécificité des structures de gestion a été entendue en 2004 par la DGCL. Le pôle « Institutionnel » a alimenté cette position afin de traduire cette spécificité dans les textes réglementaires ou circulaires.

▪ Les améliorations législatives et réglementaires applicables aux syndicats mixtes de Parcs

La Fédération a construit un argumentaire pour modifier les textes concernant : le régime indemnitaire des élus, l'élargissement aux syndicats mixtes de Parc de la compétence SCOT, le portage d'Office du tourisme, la révision du classement démographique, l'assouplissement des modes de recrutement du personnel, l'ouverture de la composition des syndicats mixtes à d'autres personnes morales. Plusieurs contacts ont été pris avec la DGCL, au ministère de l'Intérieur pour avancer sur ces thèmes et préparer la rédaction d'amendements modifiant l'article L333-3 du code de l'environnement lors de l'examen du projet de loi sur les parcs nationaux.

▪ Conseils pour l'amélioration des statuts des syndicats mixtes

Outre les propositions d'ordre législatif ou réglementaire, la Fédération a conduit avec Etienne Faure, juriste, et Mairie Conseils une analyse des pistes de simplification des syndicats mixtes, notamment par une

amélioration des dispositions statutaires : objet, composition, relations entre comité, bureau, président, commissions, liens d'adhésion des EPCI, gestion directe et indirecte, relations contractuelles avec les EPCI et les communes.

Ces pistes ont été examinées par un groupe de travail réuni à trois reprises, et les conclusions ont été mises en téléchargement sur extranet. Elles contribueront à l'élaboration d'un guide prévu en 2006.

▪ **Appui-conseil aux Parcs**

La Fédération a apporté un appui-conseil téléphonique ou email aux parcs l'ayant sollicité. Parmi les points récurrents reviennent : les modalités d'adhésion des EPCI à l'organisme de gestion, mais aussi les modes d'implication des associations.

Un forum extranet a été mis en place afin de mutualiser les réponses. Il n'a cependant pas été utilisé par les Parcs. L'ensemble des documents produits par la Fédération et par Mairie-conseils ces 5 dernières années y sont téléchargeables.

▪ **Organisation d'une rencontre sur les syndicats mixtes**

Fort de ces travaux, la Fédération a rassemblé une centaine de représentants et partenaires des Parcs les 6 et 7 septembre dans le Parc du Morvan sur le thème de la spécificité des syndicats mixtes de Parcs. A partir des résultats de plusieurs études récentes⁵, cette rencontre a permis d'échanger sur l'organisation et le fonctionnement des syndicats mixtes, analyser leurs atouts et leurs spécificités dans le paysage complexe de l'organisation territoriale, mais aussi réfléchir à leur évolution possible pour leur permettre de mettre en œuvre les chartes dans les meilleures conditions.



⁵ Etude de la CDC-Mairie-Conseils sur la spécificité juridique des syndicats mixtes de Parcs ; étude de l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels) sur les métiers et statuts des équipes de Parcs ; étude de la Fédération des Parcs sur la composition des budgets des Parcs.

Deux observatoires récemment mis en place ont été présentés : le budget des Parcs et la composition des équipes. Les questions des relations avec les EPCI et notamment de leur adhésion aux cotés des communes, de l'évolution des syndicats mixtes et de leur adaptabilité aux spécificités des parcs, ont fait l'objet d'échanges avec le représentant de la DGCL au ministère de l'Intérieur. Cette rencontre donnera lieu à plusieurs suites concrètes : le renforcement des liens entre trésoriers en charge des Parcs, la mise en place d'une réflexion sur la relation aux EPCI. Des relations de travail plus étroites avec les services des préfectures en charge des contrôles de légalité sont également envisagées. Les actes seront diffusés début 2006.

▪ **Observatoire budgétaire**

Le groupe de travail composé de sept Parcs tests, de deux trésoreries, et appuyé par les services de la Direction de la Comptabilité Publique du ministère des Finances avait mis en place en 2003 un outil simple de suivi du budget des parcs.

Les données sur le budget 2004 des Parcs ont été collectées en 2005, conformément à cette grille, ce qui a permis à la Fédération d'actualiser une note synthétisant les recettes de fonctionnement des Parcs.

▪ **La gestion des archives**

La Fédération et la direction des Archives de France du ministère de la Culture avaient conduit en 2004 une étroite collaboration afin d'aider les Parcs à assurer la gestion de leurs archives courantes et la préservation de leurs archives historiques, selon une politique d'archivage commune.

Une première formation en direction des personnels des Parcs a été mise en place les 15 et 16 février 2005, au sein des archives départementales du Pas de Calais à Arras pour se familiariser à la mise en œuvre de la circulaire produite. La mobilisation fut faible (10 parcs présents).

La Fédération a présenté le travail conduit lors de la rencontre annuelle de l'association des archivistes le 24 juin 2005 dans le Parc du Luberon, témoignant en cela de l'exemplarité de la démarche et sensibilisant les archivistes au nécessaire accompagnement professionnel.



4.3. Gestion des ressources humaines

▪ **Connaissance des équipes**

Pour mesurer les difficultés rencontrées par les Parcs dans la gestion du personnel et pour étoffer les éventuelles propositions concernant la réforme de la fonction publique, la Fédération a confié à l'ATEN et l'Université Paul Valéry de Montpellier, une enquête sur le personnel des Parcs. Cette enquête, conduite au cours du premier semestre 2005, a été présentée en septembre dans le Parc du Morvan et a été diffusée à tous les Parcs en octobre 2005.

Elle a notamment permis d'actualiser les données sur le nombre, les métiers, l'âge, le statut des agents des Parcs naturels régionaux. Elle devrait, à l'avenir, permettre d'approfondir les questions de la formation, la précarité, la mobilité.

▪ **La formation des personnels**

La Fédération a poursuivi ses relations de travail avec le GIP ATEN et le CNFPT afin de permettre aux Parcs de trouver au sein de l'offre ATEN et CNFPT des réponses en formation correspondant à leurs besoins.

Le pôle Institutionnel a accompagné la préfiguration d'un cycle de formation à l'attention des directeurs de Parcs. Ce cycle pourrait être initié en 2006.

Des rapprochements institutionnels ont été initiés avec le CNFPT, au travers notamment de la mise à disposition d'un conseiller technique à la Fédération.

▪ **La « Culture Parcs »**

La commission « Ressources humaines et syndicats mixtes » a fait le constat qu'il manquait un outil d'accueil permettant d'immerger les nouveaux arrivants dans la « Culture Parcs », malgré l'intérêt de la formation biennale « Entrer dans la culture parcs » et des journées nationales.

La Fédération, accompagnée d'un consultant, a précisé ce diagnostic par un état des lieux plus précis et une analyse des besoins effectués d'octobre à novembre 2005. Forte de ces éléments, la commission a proposé l'élaboration d'un « carnet » permettant de découvrir le concept Parc d'hier à aujourd'hui, de

comprendre et de s'investir au sein du réseau. La réalisation sera programmée en 2006.

▪ **Référentiel des métiers**

Dans la suite des actions conduites en 2004, la Fédération a participé en 2005 à différents comités de pilotage (Unadel et Aten), de manière à représenter la spécificité des métiers des parcs et à établir des passerelles avec les autres acteurs (collectivités, espaces naturels, développement local).

La Fédération a participé aux échanges de la plate-forme « Métiers » animés par l'UNADEL : mise en place d'un référentiel des métiers du développement. Elle a présenté les métiers des Parcs à l'occasion des « Etats généraux du développement » à Paris, en novembre 2005.

Elle est également associée aux travaux du groupe métiers animé par l'ATEN pour la mise en place d'un référentiel commun aux espaces naturels.

▪ **L'évolution du statut de la Fonction publique**

La Fédération a apporté un éclairage sur les évolutions de la fonction publique territoriale. Dans l'attente du texte du projet de loi, la principale information fut le décret publié en juillet 2005 sur les conditions de passage des contractuels en CDI



5. COMMUNICATION

L'activité du pôle « Communication » a été définie et suivie par la commission « **Communication** » qui s'est réunie le 3 février et le 6 juin 2005.

5.1. La communication institutionnelle

▪ La revue « PARCS »

Sous sa nouvelle formule lancée en 2004, trois numéros ont été réalisés en 2005 :

- **Le n°51 (février 2005)**, avec un débat sur « *Les politiques européennes après 2006 : quelle place pour les Parcs ?* » et un dossier sur le thème « *Sports et nature : on peut choisir la bonne intelligence* » ;

- **Le n°52 (juin 2005)**, avec un débat sur « *La gouvernance participative : les Parcs peuvent-ils mieux faire ?* » et un dossier sur le thème « *Les créateurs d'entreprises aiment les Parcs...et inversement* »**

- **Le n°53 (octobre 2005)**, avec un débat sur le thème « *Avons-nous les moyens de résister au béton ?* » et un dossier consacré à « *Ces corridors écologiques qui font vivre la biodiversité* ».

Le fichier de diffusion de la revue a par ailleurs été réactualisé, avec l'entrée des fichiers communiqués par les Parcs dans la nouvelle banque de données, ce qui porte à **18 500 exemplaires** le chiffre actuel de tirage de la revue.



▪ Le « Lien Parlementaire des Parcs »

** Ce n°52 a fait l'objet d'une diffusion complémentaire lors de la 3^{ème} édition de « Projets en campagne » qui se tenaient du 9 au 12 juin à Limoges, et auquel une dizaine de Parcs participaient à l'accueil de porteurs de projets économiques et candidats à l'installation sur leurs territoires.

Ce nouvel outil de communication, indispensable pour le rôle de lobbying que doit jouer la Fédération, a été créé en 2005 pour informer les parlementaires – députés, sénateurs et députés européens (cf. § Institutionnel) Les deux numéros édités en 2005 ont servi de test à la formule, qui va permettre d'instituer une information plus soutenue de la Fédération vers les parlementaires.

▪ La réédition de « L'Argumentaire »

L'« Argumentaire » (réponses aux 50 questions qui sont les plus fréquemment posées sur les Parcs), dont la dernière édition datait de janvier 2001, a été réactualisé et réédité en fin d'année. Ce document, largement diffusé lors de nos contacts institutionnels, est également souvent demandé par les Parcs pour des diffusions spécifiques.

Après une proposition d'achat en nombre (au prix coûtant) faite auprès des Parcs, 8 000 exemplaires de ce document ont été édités et mis à disposition des Parcs.

Cette nouvelle version va par ailleurs être remise en ligne en 2006 sur le site Internet - avec traduction anglaise -, pour son accession au plus grand nombre.



5.2. Les relations presse

Les relations de la Fédération vers la presse nationale ont continué à s'intensifier, notamment à partir des deux outils mis en place :

▪ La gestion des contacts presse par le logiciel Eudopresse.net

Pour sa 1^{ère} année de fonctionnement sur ce logiciel, le fichier de presse nationale (près de 500 correspondants en presse environnement, collectivités locales, aménagement rural, agriculture et forêt, tourisme, éducation, culture...), régulièrement mis à jour, a permis de



diffuser les communiqués et dossiers de presse par mailing, de manière ciblée. Ce fichier a par ailleurs été mis, à la demande, à la disposition des Parcs pour la diffusion d'informations pouvant intéresser la presse nationale.

L'usage en direct par les Parcs de ce fichier national, ainsi que la mise en place de leurs propres fichiers de diffusion à la presse régionale et locale sous le même système, est à l'étude.

▪ **L'intensification du partenariat avec l'agence NEWS PRESS**

Engagé depuis 2003, le partenariat avec l'Agence News Press a permis d'intensifier et de démultiplier encore plus la diffusion des informations vers la presse nationale. En 2005, ce partenariat a permis la diffusion gratuite des communiqués émanant de la Fédération et, sur la base d'un forfait de 5000 euros, la diffusion de tous les communiqués des Parcs à valeur nationale.

La diffusion des informations par ce canal a permis d'accentuer la présence des Parcs et la reprise de leur information dans de nombreux médias (une centaine de rédactions de médias abonnés), et de sites Internet, notamment ceux de l'Agence France Presse (« AFP Contacts », servant 450 salles de rédactions et 250 sièges d'organisations ou entreprises), de LA TRIBUNE et de l'Agence REUTERS. Ces informations sont également accessibles à travers les principaux moteurs de recherche (Yahoo, Google, Voilà, Free...).

Le flux d'information important généré montre le dynamisme des Parcs et la pertinence des actions de terrain.

▪ **La réponse aux demandes ponctuelles des journalistes**

Parallèlement, la Fédération a répondu à de nombreuses demandes ponctuelles de journalistes nationaux – ou internationaux – sur tous sujets (près de 100 demandes individuelles).

▪ **Le suivi des retombées presse**

Afin de connaître les retombées de ces relations presse, la Fédération a souscrit un abonnement à l'Argus de la Presse et à l'Argus de l'Audiovisuel pour la restitution de toutes citations de la Fédération des Parcs et citations

significatives concernant l'ensemble des Parcs naturels régionaux dans les différents médias.

A partir de ce service, une sélection des articles ou citations les plus importantes a fait l'objet d'une revue de presse trimestrielle, à destination de tous les Parcs.

Sélection diffusée dans les 4 revues de presse de l'année 2005

| | | |
|--|---|---|
| Communiqués diffusés par l'Agence NEWS PRESS (repris sur AFP Contact) | 42 communiqués de la Fédération | 58 communiqués des Parcs |
| Autres retombées presse (sélection à partir de l'ARGUS) | Articles généraux citant la Fédération ou les Parcs naturels régionaux en général | 134 articles |
| | Emissions Radios/TV citant les actions de la Fédération ou des Parcs | 33 émissions |
| | Retombées presse « <i>Nuit de la Chouette</i> » | 30 articles et émissions nationales, plus de 300 articles régionaux recensés, citant les Parcs naturels régionaux |
| | Retombées presse « <i>Journées Nationales</i> » | 27 articles et émissions radios/TV |
| | Retombées presse « <i>Almanach du développement durable</i> » | 45 articles et émissions radios/TV |

Une revue de presse spécifique a été effectuée lors de la journée mondiale des zones humides qui a générée aussi de nombreux articles sur les Parcs (cf § 3.2. Développement durable).

5.3. Les Journées nationales 2005 dans l'Avesnois

Moment fort de la communication, les Journées nationales des Parcs 2005 ont été accueillies, du 4 au 7 octobre, par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Elles ont rassemblé 600 participants venus de toute la France et de l'Europe, et 300 participants de la Région Nord-Pas de Calais.



▪ Forums et plénières



Ces Journées avaient pour thème « *L'Europe et les territoires ruraux. Les Parcs, des territoires compétitifs pour un développement européen durable* ».

Ce thème était décliné à travers six forums :

- Les patrimoines, atouts ou handicaps pour la compétitivité des territoires ?
- La coopération territoriale européenne : une ouverture pour les territoires
- Cohésion sociale : de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire
- Entreprendre dans les territoires ruraux : les enjeux du renouvellement du tissu économique
- Le lien urbain-rural, vers de nouvelles solidarités
- Quel projet agricole pour un développement européen durable ?

Outre les forums, les Journées nationales se sont déroulées autour de deux séances plénières, d'un Marché aux Initiatives regroupant 40 exposants. Une douzaine de circuits ont permis la découverte du Parc de l'Avesnois, Des réunions diverses se sont en outre tenues comme à l'accoutumé.

Les séances plénières ont permis d'accueillir le président de la région Nord – Pas de Calais, et celui du conseil général du Nord, et lors de la clôture, Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du Développement durable.

Les moments festifs étaient également au programme au travers de l'accueil des délégations de Parcs par les communes, les différents spectacles et animations proposées par les acteurs du territoire et les deux soirées qui réunissaient l'ensemble des participants.

5.4. L'information du public

▪ Mise à jour du dépliant « grand public »

Le dépliant « grand public » de la Fédération - bilingue français/anglais - a été réédité en 15000 exemplaires à la fin de l'année. Chacun des Parcs a été destinataire de 250 exemplaires de ce nouveau dépliant.



▪ Lancement du nouveau site Internet de la Fédération

L'action phare envers le grand public a été la mise en ligne en ce début d'année du nouveau site Internet de la Fédération. Complètement refondu graphiquement et réorganisé au niveau de la navigation, ce site apporte une information plus efficace, plus complète et aussi plus actuelle. Site portail des Parcs, il présente l'information de base et fait un lien avec leurs différents sites.

Les deux entrées principales du site national permettent :

. de « Découvrir » les Parcs, leurs événements grand public, leurs prestations et hébergements marqués, les possibilités d'activités de découverte, etc.

. d'« Approfondir » l'information sur les Parcs et la Fédération à travers leurs communiqués de presse des informations sur les activités de la Fédération, la revue « Parcs » proposée en téléchargement, des événements nationaux, etc.

Il propose également toujours la possibilité d'avoir accès aux offres d'emploi et de stage des Parcs (320 offres d'emploi et de stages diffusées en 2005)

Dès son lancement fin février, ce nouvel outil a bénéficié des forts taux de fréquentation de l'ancien site et permet ainsi une connaissance – et une reconnaissance - accrue des Parcs. Outre l'accès important aux offres d'emplois, à noter le nombre très important de téléchargements de documents (6000 documents téléchargés en moyenne par mois).



Evolution des connexions du site Internet

| | 2004 | 2005 |
|--|---|---|
| Connexions par mois sur la page d'accueil | 31 848 | 39 094 |
| Pages vues par mois | 352 126 | 316 630 |
| Pages les plus consultées | <ul style="list-style-type: none"> . Offres d'emploi : 31 444 . Liste des Parcs : 15 900 . La boutique . « Qu'est-ce qu'un Parc », . Les communiqués de presse | <ul style="list-style-type: none"> . Offres d'emploi : 30 734 . Liste des Parcs : 16 471 . La galerie photo . La rubrique découvrir (et plus particulièrement la rubrique « découverte de la nature ») . La rubrique « approfondir » (et plus particulièrement la rubrique « Qu'est-ce qu'un Parc ») |

Il est difficile de comparer les statistiques du nouveau site et ceux de l'ancien car ils sont construits de façon radicalement différente.

Les nouvelles possibilités d'actualisation du site permettent aux Parcs de mettre à jour directement les données les concernant (informations de base, évènements, offres d'emplois, de stages...).

▪ Réponse aux demandes ponctuelles du public

Si la majorité des réponses aux demandes du public est aujourd'hui assurée à travers le site Internet, la Fédération doit cependant continuer

à répondre aux demandes d'information qui lui parviennent par courrier ou téléphone.

| Evolution des demandes | 2004 | 2005 |
|--|------|--|
| Informations générales et touristiques | 1000 | 700 demandes traitées par mail + 205 demandes traitées par courrier (dont 101 commandes d'ouvrages passées sur le site internet) = 905 |
| Informations emploi, stages | 1100 | 295 demandes traitées par mail + 142 demandes traitées par courrier = 437 |
| Total des demandes | 2200 | 1342 |

La baisse de demandes concernant l'emploi est liée à l'usage du site Internet qui répond à la majorité des demandes.

▪ La participation à des salons

Salon des Maires : Dexia Crédit Local, mécène de « L'Almanach du développement durable », a sollicité la Fédération des Parcs pour participer au salon des Maires sur son stand, du 22 au 24 novembre, dédié en 2005 à la protection et à la gestion des espaces naturels. Les Parcs étaient donc présents au travers de 2 séries de 6 panneaux portant sur la biodiversité, la charte européenne du tourisme durable, les sports de nature, l'accueil des nouveaux habitants, les zones humides et les corridors écologiques. « L'Almanach du développement durable » y était remis à 2000 maires ayant préalablement répondu à 10 questions sur les Parcs naturels régionaux et sur le Conservatoire du littoral, également impliqué dans cette opération.

La visite officielle du Président de la Fédération des Parcs s'est faite en présence du Président de l'Association des Maires de France (AMF).



Salon British Birdwatching Fair : La Fédération a appuyé au niveau logistique la participation de 8 Parcs (dont pour la première fois le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée). Ce salon

ornithologue et naturaliste est le rendez-vous annuel anglais qui se tient en août au nord de l'Angleterre.

Les Parcs ont présenté pendant 3 jours leurs richesses naturalistes et ont à cette occasion remis chaque jour un panier avec des produits de Parcs aux gagnants d'un jeu qui permet d'alimenter un fichier de prospects, qui aujourd'hui contient plus de 700 contacts.

- « La Nuit de la Chouette »



La Fédération des Parcs naturels régionaux a coordonné, avec l'appui de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la 6^e Nuit de la chouette qui s'est déroulée le 19 mars 2005 partout en France. 241 organisateurs locaux (Parcs, délégation de la LPO, associations naturalistes, etc.) ont accueilli plus de 30 000 personnes. Le nombre de participants se maintient donc, mais en revanche le nombre d'organisateur locaux diminue.

D'un point de vue qualitatif, étudié précisément cette année, il s'agit d'une très bonne édition : les participants sont très satisfaits des animations proposées. Une météo exceptionnelle partout en France et un développement des supports d'animation (projections, contes, conférences, etc.) explique cette satisfaction.

La 6^e Nuit de la chouette a donné lieu à l'édition d'une affiche et d'un dossier de presse envoyés à tous les organisateurs (avec un graphisme rafraîchi), ainsi qu'à des pages spécifiques sur les sites Internet de la Fédération et de la LPO, reprenant le contenu du dossier de presse et proposant les coordonnées de tous les organisateurs sur une carte interactive.

5.5. La politique éditoriale

- **Création d'une ligne graphique pour les documents émis par la Fédération**

La Fédération a produit une charte éditoriale pour la déclinaison des différents documents qu'elle édite. Une série de « modèles » pour la production de documents normés, facilement repérables par le réseau, ont été mis en forme et un certain nombre de produits édités en 2005 selon cette charte graphique :

- Programmes, Rapports d'activités, Agenda annuel de la Fédération
- Invitations, programmes, bulletins de participation et Actes de nos Séminaires et Rencontres
- Revues de presse trimestrielle
- Rapports de stages et rendus d'études
- Affiches pour expositions et power-points

- « L' Almanach du développement durable »



Cet ouvrage national complémentaire aux collections de guides réalisés avec Dakota (*Cf paragraphe suivant*), est paru le 15 septembre 2005. Il représente un outil de communication important pour le réseau en permettant d'illustrer concrètement, le positionnement « Vivons le développement durable ». En 148 pages séquencées sur 52 semaines, il présente au lecteur des actions concrètes des Parcs en matière de développement durable, des conseils pratiques et des informations générales sur tous les sujets afférents : énergies, biodiversité, éducation au territoire, handicaps, etc. Tous les Parcs y sont représentés.

Au 31 décembre 2005, cet ouvrage a manifestement rempli ses objectifs. Initialement prévu à 7 000 exemplaires, 12 000 en étaient

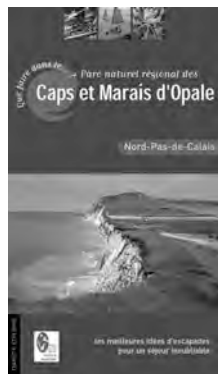
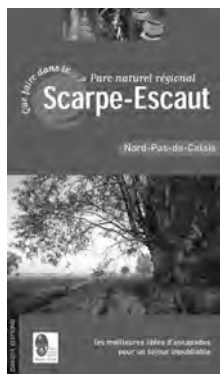
imprimés et diffusés à la fin de l'année, dont 6500 en librairies (« coup de cœur » des réseaux FNAC et Cultura dans leurs catalogues de Noël).

Un appui presse par une attachée de presse indépendante a permis de communiquer sur les Parcs et le développement durable (plateau LCI, Libération, etc. cf. revue de presse).

L'Almanach a été réalisé par les éditions Dakota, écrit par Hélène Binet et Monica Fossati du magazine Ekwo et appuyé par Dexia Crédit Local, mécène de cette opération.

▪ Les guides Dakota des Parcs

Le développement des collections de guides touristiques Dakota consacrées aux Parcs s'est poursuivi mais a été inférieur aux objectifs fixés, ceci en raison de difficultés techniques. Ainsi, seuls les trois guides « Que Faire ? » de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et de Scarpe-Escout sont parus. Les « Balades natures » prévues en Brenne, Périgord-Limousin et Monts d'Ardèche sont reportés en 2006 et s'ajouteront à d'autres projets.



▪ Des propositions d'éditions aux Parcs

Le Fédération rencontre régulièrement des éditeurs, à leur demande ou sur recommandation des Parcs. Pour certains d'entre eux, la Fédération les appuie dans la rédaction de projets spécifiques aux Parcs et les accompagne dans leur sollicitation auprès du réseau.

En 2005, la Fédération a ainsi appuyé :

- les éditions Chlorofilm pour la réalisation de DVD orientés vers la randonnée et la découverte générale d'un territoire,
- les éditions Géorama/Metawalk pour la réalisation de beaux livres sur chaque Parc

- les éditions Rustica pour le projet d'un beau livre sur l'ensemble des Parcs.

5.6. La communication interne au réseau

▪ Le « Lien naturel »



5 numéros du « *Lien naturel* » sont parus en 2005. Les « Une » ont porté sur la gouvernance, le nouveau site Internet de la Fédération, le nouveau site Extranet, l'Almanach du développement durable et enfin l'engagement des Parcs dans les dispositifs nationaux et européens de protection de la nature.

Cette lettre d'information bimestrielle a été diffusée à l'ensemble des personnels des Parcs naturels régionaux, à la Direction de la Nature et des Paysages au ministère de l'Ecologie et du Développement durable, aux présidents de Parcs et présidents des commissions des Parcs, aux collèges 2 et 3 de la Fédération et aux responsables des Parcs dans les Conseils Régionaux, soit 2000 exemplaires.

▪ Lancement de l'Extranet



L'Extranet du réseau a été mis en ligne en juin 2005. Il a pour double objectif d'informer par la mise à disposition de tous les documents de référence et d'actualité de la Fédération, et de



favoriser l'échange par des forums de discussion. Organisé d'après la structure fédérale en 5 pôles et un espace « Vie de la Fédération et du réseau », l'Extranet a connu un bon démarrage en 2005, et devra se déployer pleinement en 2006, comme support d'animation et d'échange.

Le lancement de cet Extranet s'est effectué par une newsletter électronique envoyé à 900 mails de personnels de Parcs auxquels se sont ajoutées, dans le courant de l'année, 150 nouvelles demandes d'accès. Il est ouvert, tout comme le Lien naturel, aux collègues 2 et 3 de la Fédération.

▪ **Séminaire annuel des chargés de communication**

Temps fort de rencontre, d'échanges sur leurs activités, de réflexion sur leurs actions à mener en commun, le séminaire annuel des chargés de communication des Parcs s'est tenu du 18 au 20 mai 2005, dans le Parc des Causses du Quercy.

Il a réuni 35 participants, dont plusieurs membres de la commission « Communication », avec la présence de différents partenaires (Dakota Editions, société Kalop, société Eudoweb), autour des actions de communication communes et des réflexions sur de nouveaux projets.

En plus de ses activités propres, le Pôle « Communication » a été amené à apporter son appui aux autres pôles de la Fédération pour la valorisation des éditions ou évènements :

- Appui aux diverses éditions fédérales valorisant les stratégies et méthodes des Parcs : « Actes » de rencontres et Séminaires et plaquettes.
- Edition de la nouvelle Charte de communication de la marque « Parc naturel régional » pour les produits, services et savoir-faire (§ 3. Développement durable).
- Appui au lancement d'un Eco Trophée national (§ 3. Développement durable)
- Appui à l'opération « Projets en campagne » (§ 3. Développement durable)
- Appui à la conception d'un document d'accueil pour les nouveaux arrivants dans les Parcs (§ 4. Institutionnel)



6. INTERNATIONAL

Le pôle " International " s'appuie sur les travaux de la Commission " Europe-International ". Son action repose sur les axes définis dans la note stratégique adoptée en 2003.

La coopération décentralisée est au cœur de cette stratégie, permettant d'impliquer les élus et toutes les forces vives des Parcs, et d'inscrire davantage cette dimension dans le projet de territoire du Parc.

6.1. L'appui aux Parcs pour une implication européenne et internationale

▪ Animation de la commission Europe-International

Les membres de la Commission ont été renouvelés à l'occasion du Conseil d'administration d'octobre 2005, permettant ainsi de l'élargir aux élus et aux conseils régionaux. Les Ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et des Affaires Etrangères y sont associés. Elle s'est réunie une fois en 2005 pour le suivi du programme et la définition de nouveaux axes de travail. Elle a notamment permis de définir les termes de référence de la capitalisation méthodologique et d'envisager la place des Parcs dans la réforme de la coopération française où l'Agence française de Développement (AFD) sera au cœur du dispositif.

▪ Préparation des réformes européennes

La Fédération s'est investie dans :

- **le groupe de travail sur le Développement rural** constitué par la DATAR et le Ministère de l'Agriculture de septembre 2004 à mars 2005, visant à analyser l'articulation FEDER-FSE/FEADER. Dans ce cadre, la Fédération est intervenue sur la caractérisation de la démarche territoriale (production d'un rapport disponible sur demande), l'articulation rural-urbain, le paysage et le tourisme. Ces travaux ont nourri respectivement les réflexions relatives au développement rural dans l'élaboration du Plan

Stratégique National (PSN) et du Cadre de Référence Stratégique National (CRSN).

- le **Comité stratégique national** pour le Développement rural, présidé par le Ministère de l'Agriculture. La Fédération s'est impliquée dans les 5 groupes de travail constitués par le Ministère de l'Agriculture pour la préparation du plan Stratégique national de Développement rural ;

- Préparation et validation en mai 2005 par le Bureau de la Fédération d'une motion de positionnement général de la Fédération sur les réformes européennes ;

- Information/mobilisation des Parcs sur la consultation inter-régionale lancée par la DATAR pour le cadre de référence stratégique national (CRSN).

- Accompagnement des Parcs sollicités en novembre-décembre 2005 sur le Plan Stratégique national (PSN) pour le Développement rural.

- Réflexions conjointes sur ces réformes avec d'autres réseaux impliqués dans le développement rural (UNADEL, CELAVAR, FNSAFER, FNAB, etc.).

- Les Journées nationales des Parcs sur le thème de « L'Europe et les territoires ruraux ont permis de valoriser l'ensemble de ces travaux (cf. § 5.3. Communication). Trois Directions Générales de la Commission européenne étaient représentées ainsi qu'une quinzaine de partenaires européens qui ont témoigné de leur coopération dans le forum sur la coopération européenne.



En conséquence de cette mobilisation, les Parcs naturels régionaux ont été reconnus dans le Plan Stratégique national du développement rural comme des territoires organisés pouvant porter des axes forts de cette politique.

▪ La coopération territoriale européenne et les Parcs



La coopération territoriale européenne sera, à compter de 2007, le troisième objectif de la politique de cohésion de l'Union Européenne. De septembre 2004 à juin 2005, la Fédération a piloté un stage par alternance (avec l'ENGREF de Clermont-Ferrand) pour dresser un bilan des Parcs et de la Coopération territoriale européenne dans ses 3 dimensions (frontalière, transnationale et interrégionale). Cette étude a été valorisée et partagée dans le cadre d'un séminaire technique national en juin 2005 qui a permis de débattre avec le réseau des Parcs et ses partenaires (plus de 70 participants) de leur action actuelle et des perspectives offertes par les réformes européennes. Les actes sont disponibles.

Concernant **le frontalier**, une convention a été élaborée avec la Mission opérationnelle Transfrontalière (MOT). Un groupe de travail transfrontalier-transnational a été constitué en 2005.

▪ **International et projet de territoire de Parc**

Activité démarrée en 2004 et poursuivie en 2005, elle vise une meilleure intégration de l'international dans le projet de territoire du Parc. La Fédération a appuyé le réseau pour sensibiliser les élus et les acteurs du territoire sur ces questions, mener un diagnostic international, établir une politique internationale, notamment lors de la révision de la Charte. La Fédération est ainsi intervenue dans le Parc du Massif des Bauges et a appuyé un stage dans le Parc des Vosges du Nord. Les Parcs Loire-Anjou-Touraine et du Queyras ont poursuivi la rédaction du volet international de leurs Chartes par des commissions thématiques. Ces études et cas ont été mis à disposition des Parcs sur l'Extranet. Sur la base de ces expériences, la Fédération a élaboré avec le Pôle « Territoire » une note d'accompagnement des Parcs pour leur révision de Charte.

▪ **Communication, capitalisation et formation**

L'effort de communication auprès des Parcs a été poursuivi, en particulier auprès des élus. Un volet international a été ajouté à l'argumentaire des Parcs.

La Fédération a démarré un travail de capitalisation méthodologique et technique des projets des Parcs et de la Fédération menés à l'international, qui fait suite au stage conduit en 2004 sur le même thème. Ce travail a été confié à un prestataire privé complété par un

chercheur du CIRAD pour donner un éclairage général sur certains thèmes. Un groupe d'appui technique composé de membres des Parcs et de partenaires extérieurs accompagne également ce travail.

Enfin, le stage destiné aux techniciens des espaces naturels sur l'implication des espaces naturels dans des projets internationaux qui devait être organisé avec l'ATEN dans le Parc des Landes de Gascogne a été annulé, faute d'inscrits.

6.2. Le renforcement de l'interface entre les Parcs, les pouvoirs publics nationaux, et les autres partenaires de la coopération et des réseaux internationaux

▪ **Au niveau européen**

En mai s'est tenue à la Fédération une réunion des sections européennes d'Europarc, insistant sur la nécessité de renforcer le volet politique et l'animation européenne sur certains thèmes. Par contre, les Parcs signataires de la charte européenne souhaitent vivement s'inscrire dans une animation européenne et mettre en œuvre les 2 autres volets de la Charte.

Les Journées Nationales sur le thème de l'Europe ont permis d'inviter plusieurs partenaires européens dont Europarc et l'UICN. Le forum dédié à la coopération européenne a favorisé leurs témoignages et l'échange avec les Parcs (traduction anglaise simultanée).

La Fédération est partenaire d'un projet de programme Interreg III B sur la Méditerranée Occidentale dont Federparchi, Fédération italienne des parcs, serait le chef de file si la candidature est retenue. Il vise la création d'un réseau méditerranéen « Médiparc » qui contribuera à la reconnaissance des espaces naturels protégés méditerranéens en tant qu'éléments des stratégies de protection et de valorisation du patrimoine naturel, historique, culturel et de gestion de la biodiversité et des paysages.

▪ **Volet coopération de LEADER**

Une vingtaine de Parcs sont impliqués dans le programme LEADER. Celui-ci comporte un volet 2 de coopération territoriale, nationale ou européenne. La Fédération a soumis à la



DATAR un projet devant permettre de compléter l'animation auprès des Parcs et GAL intéressés pour soumettre davantage de projets éligibles au volet 2.

Impliquer les Parcs dans le programme LEADER

Ce projet, prévu pour une durée de deux ans (2006-2007), vise en particulier à :

- Renforcer les coopérations trans-territoriales entre Parcs et avec des territoires européens dans l'approche spécifique à LEADER+, par la promotion de nouveaux outils d'animation et une animation thématique ciblée, et répondre à leur volonté de travailler avec d'autres types de territoires (en particulier les pays) notamment à l'échelle interrégionale ;
- Faire bénéficier les autres GAL des savoir-faire thématiques des Parcs ;
- Elargir le réseau de coopération LEADER aux Parcs non encore impliqués dans ce programme pour leur permettre d'intégrer les acquis LEADER et réciproquement, pour le réseau LEADER, s'enrichir des acquis de ce réseau de territoires ;
- Valoriser pour la coopération transnationale les réseaux européens d'aires protégées et de collectivités dans lesquels les Parcs sont chaque jour plus investis.

▪ **Au niveau international**

La Fédération souhaite favoriser la reconnaissance de la démarche des Parcs et de leurs expériences dans les différents réseaux internationaux.

Le rapprochement avec l'**UICN** est poursuivi, dans la lancée donnée à Bangkok. Une convention entre l'UICN International et les Ministères concernés en France a été signée en 2005 et mentionne les Parcs naturels régionaux pour faciliter la place des collectivités territoriales au sein de l'UICN. La Fédération a donc été associée au séminaire sur le rôle des collectivités territoriales qui sera organisée en mars 2006 en amont de la 8^{ème} conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique.

En 2005 la Fédération et le Parc naturel régional de Brenne, membres de la délégation française, étaient présents à la **9^{ème} conférence des Parties contractantes de la Convention de Ramsar** qui s'est tenue du 8 au 15 novembre à Kampala (Ouganda). Ils y ont valorisé l'expérience des Parcs naturels régionaux en matière de gestion de zones humides et l'implication des collectivités territoriales et le dispositif des "pôles relais" pour la mise en oeuvre du Plan national d'action en faveur des zones humides.

La conférence des parties contractantes de la Convention RAMSAR

Cette convention internationale sur les zones humides - la seule qui traite d'un écosystème particulier - sert de cadre d'action national et de coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelles des zones humides et de leurs ressources (www.ramsar.org). La COP se réunit tous les 3 ans pour promouvoir des politiques et des directives techniques en vue de faire progresser l'application de la Convention.

La Fédération a participé au **troisième forum francophone de l'Éducation à l'Environnement Planet'ère III**, qui a bénéficié de l'appui de l'UICN, s'est tenu au Burkina Faso, en régions et à Ouagadougou, du 18 au 26 juillet dernier. (cf. § 2.5. Territoires).

Enfin, la Fédération a présenté ses travaux sur les corridors biologiques à la **Conférence internationale sur les corridors de montagne** (cf. § 3.1. Développement durable).

▪ **Coordination et partenariat avec des opérateurs privés et associatifs**

Le rapprochement avec des opérateurs privés et associatifs s'est fait notamment sur la base de la Charte établie fin 2004. Ainsi, pour la première fois une mission exploratoire conjointe entre plusieurs opérateurs partenaires a pu être organisée en Uruguay. Par ailleurs, une convention entre l'Association française des Volontaires du Progrès et la Fédération a été préparée.

6.3. La mise en œuvre et l'adaptation de démarches PNR à l'international

▪ **Accueil de délégations étrangères**

Comme chaque année, les Parcs ont accueilli, à la demande de leurs partenaires locaux ou de la Fédération, de nombreuses délégations étrangères (chinois, maliens, etc.). La Fédération a rencontré le Ministre uruguayen de l'Environnement, des responsables chiliens (mai), et béninois (septembre) sur l'inter-communalité, en partenariat avec CUF.

▪ **Appui-Formation des assistants techniques d'Afrique et de leurs homologues nationaux**

Du 14 au 18 mars 2005, le Ministère des Affaires Etrangères français a confié à la Fédération la formation d'une quarantaine de

responsables venus de 12 pays d'Afrique de l'Ouest. Ce stage s'est déroulé à Ouidah, au Bénin. Ce stage a été mis en place avec l'appui d'une des membres du réseau d'opérateurs partenaires, la directrice d'Urbicand.

Une douzaine d'Assistants Techniques de la coopération française et leurs partenaires locaux, responsables de Ministères de l'Environnement, de Parcs nationaux, ou encore d'ONG locales et d'associations d'élus ont participé à ce stage. Ces 5 jours ont permis d'appréhender la démarche des Parcs en France, les adaptations tentées au Bénin et dans d'autres pays, et enfin de nombreux échanges sur les initiatives prises dans chacun des pays représentés.



Ce stage devrait être suivi d'autres formations plus thématiques, notamment sur les voies de pérennisation financière de telles démarches territoriales, et de nombreux échanges entre les stagiaires sur ces approches encore très innovantes.

▪ Appui méthodologique et technique aux projets engagés par la Fédération et les Parcs

Pour le **Brésil**, la dynamique enclenchée lors des journées nationales en Guyane a été poursuivie sur 2 axes, coordonnés par l'Assistant Technique régional basé à Brasilia : d'une part, une coopération plus « nationale » dans le cadre de l'accord passé entre les 2 Ministères de l'Environnement (français et brésilien), et qui accompagne le lancement de projets pilotes dans le pays et des réflexions institutionnelles sur l'aménagement du territoire et le rôle des aires protégées, et d'autre part une coopération frontalière entre la Guyane et le Brésil sur ces thèmes. A la demande du service de coopération technique de l'Ambassade de France à Brasilia, et en articulation avec la coopération bilatérale franco-brésilienne, il a donc été confié à la Fédération de susciter la mise en place de coopérations décentralisées

avec le Brésil sur les thématiques croisées aires protégées, aménagement du territoire et développement durable. En novembre 2005 une mission a pu être organisée au Brésil conduite par la Fédération.

La Fédération est membre du comité de pilotage des premières rencontres de la Coopération décentralisée franco-brésilienne, soutenue par le conseil régional de PACA.

La Fédération a poursuivi son suivi du projet Lagune au **Bénin** avec deux missions, dont l'évaluation mi-parcours du projet aux côtés du responsable du Ministère des affaires étrangères. La charte est désormais en place, ainsi que le Conseil intercommunal d'éco-développement (CIED). L'enjeu est désormais la mise en œuvre d'actions pilotes et la pérennisation du projet.

Deux missions se sont tenues en **Argentine**, soutenues par l'ambassade de France, et devant permettre de mieux définir les axes de coopération prévue dans la convention signée entre la Fédération et l'Administration des Parcs nationaux (APN). Ainsi, la Région Rhône-Alpes et ses Parcs devraient s'impliquer dans le soutien à l'organisation d'un territoire (des Comechingones), la Fédération pourrait mobiliser de l'expertise pour appuyer la Réserve de biosphère des Yungas. Un appui institutionnel a été demandé pour structurer un réseau des agents de l'APN autour des nouvelles modalités de gestion des aires protégées.

Pour mémoire, la Fédération, en relais avec des Parcs français, appuie ponctuellement des projets de Parcs tels que ceux conduits par Loire-Anjou-Touraine avec le Laos, PACA avec le Maroc, le Perche avec l'Ethiopie...

Enfin, la Fédération entretient différents contacts avec le Mali, Madagascar, et les Etats-Unis (où un de nos partenaires est intervenu en notre nom pour le National Heritage) qui devraient déboucher sur des projets de partenariats en 2006.

ANNEXES

Publications 2005

L'ensemble des documents édités par la Fédération est disponible sur commande ou téléchargeable sur internet :

www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/librairie/

▪ Documents grand public

- *Les Parcs naturels régionaux*. Plaquette, réédition 2005.
- *Pôle relais zones humides intérieures*. Plaquette, réédition, octobre 2005.
- *Séjours nature au cœur des Parcs naturels*. Catalogue 2005 des Gîtes Panda, Editions Gîtes de France.
- *Almanach du développement durable*. Editions Dakota, septembre 2005, 146 pages.

▪ Documents de référence

- *Argumentaire : 50 questions-réponses sur les parcs naturels régionaux*. Réédition, décembre 2005. 64 p.
- *L'agriculture durable au cœur des Parcs naturels régionaux*. Plaquette, avril 2005, 12 p.
- *Parcs naturels régionaux et Plates-formes d'initiative locale : partenaires pour la création et la reprise d'entreprises*. Plaquette, janvier 2006, 12 p.
- *L'évaluation de la Charte : quelques principes simples*. Plaquette, février 2006, 8 p.

▪ Revues et lettres d'information

- *Revue PARCS*. N°51, février 2005 ; n°52, juin 2005 ; n°53, octobre 2005.
- *Le Lien naturel*. 4 p. N°59, janvier 2005 ; n°60, mars 2005 ; n°61, juin 2005 ; n°62, septembre 2005 ; n°63, décembre 2005.
- *Le Lien parlementaire des Parcs naturels régionaux*. N°1, juin 2005 ; n°2, novembre 2005.

- *Le Lien Energie et territoire*. N°4, mars 2005 ; n°5, janvier 2006.

- *A fleur d'eau*. N°2, janvier 2005, n°3, juin 2005 ; n°4, novembre 2005.

▪ Actes

- *Communautés d'agglomérations et Parcs naturels régionaux : vers un projet partagé*. Actes des rencontres du 5 novembre 2004, Saint Amand Les Eaux. 46 p.

- *Du global au local : l'apport des Parcs naturels régionaux*. Actes des Journées nationales des Parcs naturels régionaux – 13/21 octobre 2004. 58 p.

- *Développement durable des zones humides : quels enjeux économiques ?* 2^{ème} rencontre nationale des zones humides 2002, Parc naturel régional de Brenne. 14/16 novembre 2002. 208 p.

- *Diversité d'usages sur les grands plans d'eau*. 3^{ème} Rencontre nationale des zones humides 2003, 27/29 novembre 2003, Parc naturel régional de Lorraine. 171 p.

- *Enjeux de la biodiversité des zones humides intérieures*. 4^{ème} Rencontre nationale des acteurs du pôle relais zones humides intérieures 25/27 novembre 2004, Parc naturel régional du Pilat. 92 p.

- *Parcs et recherche agri-environnementale : favoriser les synergies*. Rencontre 2005, Parc naturel régional du Pilat. 56 pages, décembre 2005.

▪ Expérimenter pour agir

- *Optimiser l'ingénierie territoriale par la formation-action : Expérimentation entre 4 territoires de parc du grand-ouest*. N°13, série Aménagement du territoire. Juin 2005, 30 p.

▪ CDROM

- *La gestion des sports de nature dans les Parcs naturels régionaux*. Enquête, étude, textes juridiques, conventions types. Mars 2005.

▪ Poster

- *Intégrer l'évaluation dans les démarches de création, de mise en œuvre et de révision*. Vademecum, octobre 2005.



Etudes et enquêtes publiées en 2005

L'ensemble des études et rapports est téléchargeable sur extranet :

www.parcs-naturels-regionaux.fr/extranet

- *Le schéma de cohérence territoriale : un outil d'aménagement du territoire au service du projet du Parc.* Etude – F.ROUSSEL, N.SANAA. Février 2005, 34 p.

- *Bilan qualitatif de la mise en œuvre du programme Leader+ dans le cadre des Parcs.* Etude – CONTRECHAMPS, E.BECHAUX, N.SANAA. Février 2005, 81 p.

- *La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés français. Eléments d'évaluation 2005.* Enquête – N.SAKHRI. Mars 2005, 36 p + annexes.

- *Appui aux politiques culturelles des Parcs.* Rapport de mission – S.VAN DE MOORTELE. Juin 2005, 59 p.

- *La portée juridique des chartes des Parcs naturels régionaux.* Etude – A.BERTON. Juillet 2005. 88 p.

- *Contrats de plan : le volet territorial, ou les moyens de faire vivre un projet.* Etude – F.ROUSSEL, N.SANAA, C.JENKINS. Juillet 2005, 39 p.

- *Un équilibre entre urbanisation et espaces agricoles ou naturels : comment les Parcs naturels régionaux s'y investissent ?* Etude et enquête, J.MARITON. Septembre 2005, 60 p. + annexes.

- *Les dynamiques de coopération territoriale européenne.* Rapport de stage, E.NAHON. Septembre 2005, 80 p.

- *La prise en compte des aspects entomologiques par les Parcs.* Enquête. Septembre 2005

- *Mise en œuvre des corridors écologiques et/ou biologiques sur le territoire des Parcs naturels régionaux : définition d'une méthodologie commune et recueil d'expériences.* Rapport de stage, V. GIRAULT. Octobre 2005, 239 p.

- *La composition des équipes des Parcs naturels régionaux.* Enquête GIP ATEN. Octobre 2005, 86 p.

- *Comment les Parcs peuvent-ils s'investir dans la politique forestière sur leur territoire ?* Rapport de stage – G.JUNOD. Novembre 2005, 40 p. + annexes.

- *Capitalisation, partage des connaissances : quel projet pour le réseau des Parcs naturels régionaux ?* Mémoire de stage – M.SPADARO. Décembre 2005. 202 p.

- *Gouvernance locale et participation citoyenne : le rôle du délégué communal.* Enquête – A.JAILLOUX, G.DEVAUX, H.ALLALI-PUZ. Janvier 2006, 38 p.



www.parcs-naturels-regionaux.fr



FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Imprimé sur du
papier recyclé

